



Assemblée nationale
Québec

journal des Débats

COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Quatrième session — 31^e Législature

Commission permanente de la jeunesse, des loisirs
et des sports

Etude des crédits du Haut-Commissariat à la jeunesse,
aux loisirs et aux sports (2)

Le 11 avril 1979 — No 43

Président: M. Clément Richard

Table des matières

Questions générales	
Hockey junior.....	B-1843
Loisirs en milieu rural.....	B-1846
Activités socio-culturelles.....	B-1848
Régie des installations olympiques.....	B-1850

Intervenants

M. Claude Vaillancourt, président

M. Claude Charron
M. George Springate
M. Fabien Cordeau
M. Michel Le Moignan
M. Léonard Lévesque

L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances

Adresse: Service des Documents Parlementaires

Assemblée nationale

Hôtel du Gouvernement, Québec.

G1A 1A7

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le mercredi 11 avril 1979

Etude des crédits du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports

(Dix heures seize minutes)

Le Président (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, s'il vous plaît! Nous continuons l'étude des crédits du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Les membres de la commission pour la prochaine séance sont: MM. Charron (Saint-Jacques), Gravel (Limoilou), Grenier (Mégantic-Compton) remplacé par M. Cordeau (Saint-Hyacinthe); MM. Lacoste (Sainte-Anne), Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Marquis (Matapédia), Michaud (Laprairie), Springate (Westmount), Verreault (Shefford).

Les intervenants sont: MM. Bordeleau (Abitibi-Est), Caron (Verdun), Chevrette (Joliette-Montcalm), Laplante (Bourassa), Le Moignan (Gaspé), Marchand (Laurier), Ouellette (Beauce-Nord), Samson (Rouyn-Noranda).

Je pense qu'hier on en était rendu à des discussions très libres, très ouvertes, sans aucun formalisme. Vous vouliez ce matin attaquer la Régie des installations olympiques, si je ne m'abuse.

M. Charron: Oui. Les députés avaient demandé quelques interventions encore sur le budget du haut-commissariat, ce qui explique la présence de tous ceux qui étaient ici hier. Je suis disposé à répondre à leurs questions.

Le Président (M. Vaillancourt, Jonquière): M. le député de Westmount.

Questions générales (suite)**Hockey junior**

M. Springate: M. le Président, le ministre pourrait Deut-être nous dire ce qu'il pense du hockey junior et aussi du fait que les jeunes gens qui s'embarquent dans une telle discipline ont, après quatre ou cinq ans de jeu, — ils ont quitté l'école en dixième ou onzième année — perdu espoir de faire carrière au hockey, pour une raison ou pour l'autre. Ils se retrouvent sans instruction, ils n'ont pas l'habileté nécessaire pour jouer dans le sport professionnel... Est-ce que le ministère ou son ministère a pensé à une manière de faire ce qui se fait aux Etats-Unis, par exemple, dans le football? Autrement dit, si les jeunes veulent faire carrière professionnelle, doivent-ils passer par une institution où, premièrement, vous pouvez exercer votre sport favori et aussi, en même temps, obtenir l'instruction nécessaire?

M. Charron: L'objectif que souhaite le député de Westmount, M. le Président, est non seulement très raisonnable, mais je pense qu'il devrait être endossé par tous les membres de la commission à

tout le moins et tous ceux qui sont intéressés au développement du sport au Québec. Le tableau qu'il faut, et que chacun connaît, est celui de jeunes qui, un peu comme une loterie, jouent le tout pour le tout à une époque de leur vie dans l'espoir d'atteindre Je magot que signifie actuellement ou qu'a signifié pendant une certaine période — il semble que le temps le plus heureux est désormais passé — une carrière professionnelle. Il y a peu d'élus, par rapport à ceux qui se croient appelés, ce qui fait que plusieurs restent, à un moment donné, des citoyens qui ont jadis pratiqué une discipline comme le hockey avec beaucoup de plaisir, mais qui, rendus à 25 ou 30 ans, sont des citoyens devenus bien ordinaires, sous-éduqués à cause d'un mauvais aiguillage au moment de leur jeunesse. Dans ce sens-là, les actions qui se font dans la plus grande mesure du possible, comme l'exemple des collèges américains pour le football, font coïncider le développement d'un talent dans une discipline sportive particulière et la poursuite de l'éducation conjointe, je pense, mérite l'attention la plus totale.

J'ai informé le député qu'au cours de l'année dernière, avec le service des sports du Haut-Commissariat, je dois dire honnêtement qu'on a jonglé avec la possibilité, on a même, jusque dans nos prévisions budgétaires, pensé à garder une petite enveloppe qui nous permettrait de commencer un réseau de compétition régional, rattaché aux institutions d'enseignement. En fait, on essayait de maintenir — mais là, les adversaires étaient nombreux; ils sont déjà bien implantés — le plus proche possible des sites d'éducation, les pôles de développement. Je pense qu'on s'est attardé au niveau "midget", à l'époque, sur le projet... c'est-à-dire le simple fait de jongler avec cette possibilité, ce qui aurait été une initiative tout à fait nouvelle que le gouvernement prenne sur lui de créer une ligue de hockey. Plus on avançait dans le jonglage, comme je le dis, avec cette idée, plus on sentait qu'on était en terrain inconnu et que, dans les circonstances plutôt que d'improviser quelque chose qui se serait effondré comme un château de cartes ou qui aurait fait rire au moment où on l'aurait annoncé, donc qui aurait été condamné à l'insuccès, on a préféré approfondir cette étude et, cette année même, dans les crédits de la direction du service des sports, que je demande à la commission de voter — on en a discuté hier soir — il y a la possibilité d'une étude approfondie avec le service de la planification chez nous, à sports et éducation, tous les aspects de la question avant une intervention dans ce genre.

De même, M. le Président — et je l'ai déjà dit devant un organe d'information — je suis loin d'être insensible aux efforts qui se font actuellement pour la création d'une ligue AAA, rattachée au niveau collégial. Vous savez, les discussions, il y aura une possibilité, on a parlé, à un moment donné, d'une possibilité d'aller jusqu'à huit équipes. Le Haut-Commissariat n'a pas été directe-

ment impliqué, ni dans l'initiative de cette ligue proprement collégiale — donc qui rejoindrait un peu les objectifs du député — mais n'est pas non plus absent, puisque nous avons la possibilité de fournir, dans le même désir que celui qui nous avait animés sur un autre projet, tous les efforts qu'on peut y mettre pour pouvoir réaliser cet objectif.

Malheureusement, je ne peux entrer dans les détails, mais il semble que — ce sont les informations qu'on avait hier — les chances de succès de la création d'une ligue AAA, surtout la rivalité que cela pourrait causer avec la Ligue de hockey junior majeure du Québec, la difficulté d'arrimage des deux, vont faire que ce projet, vraisemblablement, ne naîtra pas dans les prochains mois. J'espère que ceux qui le commencent — en tout cas, je profite de l'occasion que le député me donne — qui travaillent à ce projet ne l'abandonneront pas, parce qu'il y a des difficultés d'implantation au départ, mais qu'au contraire, s'ils veulent l'appui du gouvernement québécois pour creuser davantage ce projet, je peux offrir le service de tous les professionnels chez nous pour qu'on puisse donner un coup de main à l'établissement d'une pareille ligue. Est-ce que cela supplantera, M. le Président, même si cela devait être couronné de succès, cet effort d'une ligue collégiale, où les jeunes, accompagnés d'un animateur pédagogique — je pense, comme on l'appelait — accompagnerait l'équipe et poursuivrait le développement de leur talent en même temps qu'ils continueraient à être dans leurs études, est-ce que cela supplantera tout l'attrait que le sport professionnel peut avoir, même sur les familles, y compris sur les jeunes dans les familles, de tout balancer par-dessus bord, à un moment donné, pour aller risquer leur développement dans une petite ville du sud des États-Unis ou quelque chose comme cela, en attendant d'être appelés dans les grandes lignes? Non. Je pense que ce phénomène va toujours... c'est toujours permis à quelqu'un de jouer avec sa vie un peu, mais que ceux qui font le choix — on est appuyé là-dedans par des déclarations d'athlètes qui sont aujourd'hui des professionnels et qui... je pense à Serge Savard, de l'équipe des Canadiens, qui a fait plusieurs déclarations à cet effet — incitent à faire combiner les deux, parce que ce genre d'efforts dont je viens de parler vont être poursuivis au cours de la prochaine année.

M. Springate: Est-ce que le ministre pense pour l'immédiat, parce que, peut-être — là, on s'en parle — avoir un programme pour aider ou même insister auprès des jeunes qui jouent dans le hockey junior actuellement et qui jouent trois, quatre ou cinq matchs par semaine et ils n'ont pas le temps de poursuivre leurs études. Préparer un programme pour les aider à étudier pendant l'été, peut-être à l'aide de bourses, je sais que c'est dans le domaine de l'Éducation, peut-être que le ministre de l'Éducation a quelque chose, mais je ne pense pas. C'est à votre tour de préparer quelque chose pour les athlètes qui donnent X temps, durant l'année; un joueur de hockey, c'est

durant l'hiver qu'il pratique son sport. Un joueur de baseball, c'est durant l'été: du mois de mars ou avril au mois d'octobre. On pourrait favoriser, à un autre moment durant l'année, le retour à l'école. Est-ce que le ministre peut prévoir quelque chose ou peut-être étudier la situation pour qu'un programme soit établi pour inciter nos jeunes... Oui, vous voulez faire une carrière professionnelle, essayez de pratiquer votre sport, votre discipline, mais il faut aussi retourner à l'école et c'est de cette façon que nous allons vous aider.

M. Charron: Je trouve l'idée intéressante, M. le Président. Si dans l'analyse que nous allons faire au cours de l'année — que j'annonçais tout à l'heure et que j'intitulais "sport et éducation" — on pouvait envisager la possibilité de suppléer à l'absence qu'occasionne la pratique d'une discipline sportive de façon assidue pendant une période de l'année, par un rattrapage qui serait donné pendant d'autres périodes où le sportif en question est inactif, c'est une idée à considérer. Comme on ne pense pas refaire le monde de A à Z, il faut essayer justement des rattrapages, des palliatifs à une situation qui, par ailleurs, ne changera pas totalement, du jour au lendemain.

Le Président (Vaillancourt, Jonquière): ...

M. Cordeau: Je pense qu'il faut changer des mentalités, c'est surtout cela. Sur le même sujet, je n'ai pas d'autre question à poser, j'aurais d'autres questions à poser...

M. Springate: Encore sur le hockey et le sport, on va laisser le monde de l'éducation un peu. Le ministre a parlé durant son intervention, dès le début, du rapport Neron et aussi que peut-être une commission sera créée pour surveiller la violence dans le sport. Il a parlé aussi du malheureux fait qui est arrivé à Saint-Laurent et aussi dans les clubs de judo, etc. Qu'est-ce que le ministre a l'intention de faire immédiatement, dans les arénas, dans les endroits où le public peut faire du sport, pour au moins offrir un minimum de garantie pour les soins médicaux si quelque chose arrive? Je ne pense pas que l'on puisse, comme province, se tourner toujours vers l'Ambulance Saint-Jean et demander de mettre des hommes partout.

M. Charron: C'est juste. M. le Président, voici un bon exemple de ce qu'un organisme — j'hésite encore à l'appeler régie, on verra les décisions à venir, puisqu'il s'agira d'une loi de la décision de l'Assemblée nationale — mandaté pour développer la sécurité dans la pratique des sports, va être un organisme avec des pouvoirs réglementaires. Cela va vouloir dire que toute aréna — je vais prendre l'exemple du député — devra comporter telle ou telle chose au point de vue service préventif, capacité de déplacement; toute aréna devra être en communication privilégiée avec le centre hospitalier le plus proche.

C'est donc ce qu'on appelle assurer la sécurité dans la pratique des sports, non pas encore une fois encadrer de façon à étouffer le loisir qu'il y a dans la pratique du sport, mais nous assurer que lorsqu'il arrive des incidents, on avait pensé auparavant que cela pouvait arriver. C'est malheureux de découvrir quelquefois que des équipements très luxueux, complets n'ont pas prévu que des gens qui allaient s'adonner à du sport dans ces établissements pouvaient être blessés. Dans ce sens, la blessure s'aggrave très rapidement, parce qu'on ne l'avait pas prévu auparavant.

L'organisme aura des pouvoirs de réglementation, aura aussi des inspecteurs, mais encore une fois je ne pense pas à toute une batterie nouvelle d'inspecteurs. Il y a des normes de sécurité qui découlent du ministère du Travail, par exemple, et il y aura moyen — en tout cas c'est l'invitation que j'ai faite à ceux qui travaillent à ce projet actuellement, avant d'en faire une loi à l'Assemblée — plutôt que de grossir les effectifs inutilement d'arrimer tout ce genre de travail par le même organisme. Mais l'exemple que donne le député est exactement le genre de rôle qu'aura l'organisme en question, une fois qu'il sera créé. (10 h 30)

M. Springate: M. le Président, peut-être d'une autre façon...

M. Cordeau: Sur le même sujet, M. le député?

M. Springate: Oui.

M. Cordeau: Quand prévoyez-vous la création de cette régie ou de cet organisme dans le plan de votre...

M. Charron: Dans mes plans, ce qui n'est pas un engagement où je mets mon siège en jeu, bien sûr, je crois que le calendrier, depuis le moment où ce groupe a reçu le mandat, ce dernier ayant parfaitement été respecté, je crois pouvoir déposer avant l'ajournement de juin le projet de loi en question, lequel serait débattu éventuellement à l'automne. Je n'écarte pas la possibilité qu'au cours de l'été, si besoin en est, on puisse entendre les opinions des gens sur le sujet avant qu'on en fasse une loi du Québec.

M. Cordeau: Est-ce que vous allez convoquer une commission parlementaire après le dépôt du projet de loi pour entendre les intervenants?

M. Charron: C'est ce que je dis, au cours de l'été, pour entendre les gens qui veulent faire connaître leur opinion.

M. Springate: Un autre aspect, l'aspect médical, le ministère pourrait soit par l'entremise des "régies", entre guillemets, ou d'autres, car ceux qui travaillent, très souvent, ce sont des bénévoles, surtout quand on parle de "bantam" et de "peewee", leur imposer une série de cours de l'Ambulance Saint-Jean. Plusieurs travaillent, non pas dans les arénas, mais sur des patinoires

ouvertes où on ne trouve personne ayant une formation médicale.

On pourrait au moins donner aux jeunes qui pratiquent les sports un minimum de surveillance médicale. Est-ce que cela fait partie des projets du ministre?

M. Charron: M. le Président, le Haut-Commissariat subventionne déjà — je n'ai pas le montant à l'esprit et ce n'est pas important dans la discussion actuellement — plusieurs organismes de sécurité dans la pratique des sports et une des missions que ces organismes se donnent et qui nous incite à les aider à partir des fonds publics, c'est la multiplication de leurs efforts par des stages où ils vont apprendre à d'autres à développer des services de sécurité sur les territoires où ils se trouvent.

Je pense que s'il n'y avait pas cette incitation à développer les organismes de sécurité, à multiplier leurs effets par les renseignements donnés à d'autres qui s'intéressent à ce domaine, on ne mettrait pas les fonds publics que nous y mettons actuellement. Pour l'année qui débute, c'est un montant de \$250 000 qui sera utilisé à cette fin, pour les organismes de sécurité.

M. Cordeau: Est-ce qu'un corps de l'Ambulance Saint-Jean bien structuré qui fonctionne dans une ville est admissible à une subvention pour donner des cours de prévention aux instructeurs dans le sport?

M. Charron: Il s'agit...

M. Cordeau: Quelqu'un qui établirait un programme dans ce sens, suite aux remarques du député de Westmount.

M. Charron: Il n'y a que quelques organismes, actuellement, la Croix Rouge, l'Académie de sauvetage du Québec, ski, moto-neige...

M. Cordeau: L'Ambulance Saint-Jean qui a des instructeurs qualifiés et qui ferait application dans des villes — parce que la Croix Rouge n'est pas présente dans toutes les villes, elle se trouve dans les grands centres. Une localité comme chez nous, 40 000 habitants...

M. Charron: Actuellement, dans l'enveloppe dont nous disposons, nous subventionnons ceux dans les disciplines que je viens de mentionner. Cela n'écarte pas que, éventuellement, la régie ou l'organisme à venir puisse aussi avoir des budgets de soutien pour des organismes qui font à peu près la même oeuvre, ou le même travail que cet organisme aura accompli.

M. Springate: M. le Président, est-ce que le ministère a un projet en vue d'aider à la préparation des instructeurs? Aujourd'hui, on prend Jos X, on a besoin d'un instructeur pour le club local "bantam", lui est père de deux joueurs et il devient instructeur. Est-ce que nous avons un plan

pour donner des instructions à ces gens, pour les aider à améliorer leurs connaissances du sport pour qu'au moins la personne qui enseigne le sport aux jeunes sache de quoi elle parle? Autrement dit, voici la question que je pose au ministre: Est-ce que le haut-commissariat devra offrir des cours gratuitement, pour une période d'une ou deux semaines, à ceux qui veulent travailler comme instructeurs dans une discipline ou une autre, partout dans la province?

M. Charron: M. le Président, là-dessus, le gouvernement n'est pas seul à agir. Une partie des budgets que nous allouons aux différentes fédérations sportives va au développement des entraîneurs dans ces disciplines. C'est en particulier un des rôles fondamentaux, nous le reconnaissons, des fédérations. Hier soir, en travaillant au Haut-Commissariat, et aujourd'hui en signant les lettres qui découlent des décisions prises hier, il y a à peu près \$750 000 qui vont spécifiquement — si on prend chacune des fédérations — à la formation des entraîneurs. D'autre part, j'ai reçu, au cours de l'année, le rapport du président d'un groupe de travail qui s'appelait Le groupe Larivière, sur la formation des cadres dans le domaine sportif, une autre des immenses lacunes du développement cohérent du monde du sport. On m'a fait des suggestions et des recommandations. Une d'entre elles va même jusqu'à suggérer la création d'un office de formation des cadres — c'est ainsi qu'on le suggérerait — qui aurait spécifiquement comme objet de reconnaître et de valider la formation d'entraîneurs dans les différentes disciplines sportives, c'est-à-dire qu'on pourrait affirmer que, lorsque le gars sortira de là, il sera un bon entraîneur.

Il y a des programmes dits d'entraînement qui, on le sait, sont seulement de la mise à jour, alors que le gars n'est pas plus un entraîneur qualifié au bout du compte. Ce qui faisait dire d'ailleurs à M. Neron, dans le rapport de son groupé de travail, qu'une des sources fondamentales de la violence au hockey est la qualité moyenne, je dirais, des entraîneurs en ce domaine.

On est en train de considérer la chose très sérieusement, peut-être même pour l'inclure dans les politiques annoncées dans le livre blanc. Si un office de formation des cadres sportifs était créé avec le mandat de reconnaître la formation des entraîneurs, je crois que le sport québécois aurait fait un pas en avant.

M. Springate: Quant à moi, M. le Président, je n'ai pas d'autres questions sur les sujets que nous avons débattus hier et ce matin.

M. Cordeau: On peut peut-être passer à la régie pour libérer ceux qui sont venus de Montréal et on continuera la discussion sur le budget après.

M. Charron: Ils n'auront pas à revenir...

M. Cordeau: Cela ne me fait rien. Après les crédits ou pour finir ce qui reste.

M. Charron: J'aimerais mieux, si vous me permettez, pour que tout ce beau monde ne soit pas payé à nous écouter, terminer l'étude du Haut-Commissariat, les officiers de la régie sont présents, on les convoquera par la suite.

M. Cordeau: Concernant Tourbec, quand demanderez-vous des soumissions? Vous avez dit tantôt que les \$325 000 de votre enveloppe globale pour vos objectifs...

M. Charron: Avant la fin du mois en cours.

M. Cordeau: Combien de personnes pourront bénéficier à peu près de cette enveloppe globale de \$325 000, d'après les expériences des années passées?

M. Charron: Il va falloir attendre les soumissions elles-mêmes pour savoir si, dans les coûts que vont nous faire les entreprises et où, forcément, même si on accepte la plus basse, comme il est de mise habituellement, on ne sait pas encore laquelle le sera, on ne peut pas savoir quelle clientèle exacte on pourra déplacer à travers ces coûts. Il faut prévoir que ce sera un coût différent de l'année dernière. Comme on ne prévoit pas d'augmentation budgétaire substantielle cette année à ce chapitre, il faudra donc croire que si on maintient la même clientèle que l'année dernière, ce sera déjà beaucoup.

M. Cordeau: Maintenant, pour les années antérieures, en 1977 et en 1978, quel était le nombre de bénéficiaires?

M. Charron: Environ 2000.

Loisirs en milieu rural

M. Cordeau: On va revenir aux loisirs en milieu rural. Quel a été le montant consacré ou dépensé à cet article, l'an dernier, en 1978? Quel montant prévoyez-vous engager cette année à l'intérieur de votre enveloppe budgétaire à ce sujet?

M. Charron: C'est une question, M. le Président, à laquelle je ne pourrai pas répondre précisément, parce qu'il n'y a pas chez nous un programme qui s'appellerait "loisirs en milieu rural", où je pourrais dire: Voici, l'année passée, c'est tant; cette année, c'est tant. Pour tous les programmes de clubs sportifs, par exemple, il faudrait faire un partage, savoir quels montants sont allés dans les milieux dits urbains, quels montants sont allés... Pour le programme d'ateliers socioculturels, quels montants sont allés en milieux dits urbains, quels montants sont allés en milieux ruraux; pour le programme d'aide à l'équipement, je pourrais vous dire à peu près, sans me tromper que la très grande majorité d'aide aux équipements, aux municipalités pour se doter d'équipements de loisir, l'année dernière, est allée en milieu rural. La ville de Québec n'a à peu près rien

reçu, sauf une contribution pour une aréna nouvelle dans la banlieue de Québec, à Neufchâtel. La ville de Montréal, que je sache, n'a rien eu à peu près, l'année dernière. On peut dire que les trois quarts du budget, à peu près, vont en milieu rural.

M. Cordeau: D'accord, mais quelle partie de votre enveloppe globale va à ces articles?

M. Charron: Il faudrait le décortiquer, M. le Président.

M. Cordeau: Pour voir s'il y a un équilibre de budget entre 1978 et 1979 ou bien si cela baisse.

M. Charron: Il peut y avoir une façon de le faire, si le député est patient et surtout s'il aime jouer avec les chiffres. Hier, le député me demandait de rendre public et de déposer ce qui, à travers tous les programmes du Haut-Commissariat, était dépensé dans chaque comté. Si, à ce moment, le député prend les comtés dits à vocation rurale, où il se trouve quelques centres urbains mais plusieurs agglomérations rurales...

M. Cordeau: Je pensais que vous aviez ce chiffre globalement, c'est pour cela que j'ai posé cette question.

M. Charron: Non, il faut le faire. Il faudrait l'établir, mais c'est tout un travail.

M. Cordeau: Mais je croyais que vous l'aviez globalement, à l'intérieur... C'est pour cela que j'ai posé cette question.

M. Charron: Non, je ne l'ai pas, M. le Président. L'opération est quand même faisable avec beaucoup d'efforts.

M. Cordeau: C'est pour connaître aussi la progression ou la diminution à l'intérieur de ce budget. Hier, M. le ministre, on vous a demandé s'il était possible d'avoir la correspondance qu'il y a eu d'échangée entre votre ministère et le ministère fédéral, concernant...

M. Charron: Les lettres d'amour entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. M. le Président, je vais les déposer...

M. Cordeau: Je ne sais pas si c'est avec un grand "A", mais, de toute façon...

M. Charron: Alors, comme j'ai dit au député, au lendemain de la conférence fédérale-provinciale, où neuf collègues des autres provinces et moi-même avons été unanimes sur l'exigence que nous posions à l'endroit du gouvernement fédéral de se retirer de ce chantier où il fonctionne par-dessus notre tête, à travers des initiatives locales et des "Canada au travail", la conférence avait eu lieu à Montréal les 12 et 13 avril 1978... Comme il n'y avait aucune réponse, le 22 août 1978 — c'est la première lettre que je vais déposer, je vais demander aux officiers de la commission de

la distribuer — j'ai mentionné à Mme Campagnolo, le ministre d'Etat à la Santé et au Sport amateur à Ottawa, le fait que je voulais bien qu'il y ait des réponses concrètes à donner. Mme Campagnolo m'a répondu le 16 octobre... Ayant été sans réponse, je suis revenu à la charge — le député le verra dans la lettre — le 16 octobre 1978, et j'ai finalement eu une réponse — le député en fera son opinion lui aussi — que j'appelle vague et imprécise, à ce que j'avais demandé, non seulement moi-même, mais tous mes collègues. Si c'est moi qui écrivais la lettre — je vais l'expliquer au député — c'est qu'il est de coutume que la province qui est la dernière à recevoir une conférence fédérale-provinciale devient le porte-parole de toutes les autres. Donc, cette lettre que j'écrivais, je l'écrivais au nom des dix provinces, ayant été unanimes encore une fois à Montréal.
(10 h 45)

Cette année, en 1979, on doit se réunir à Toronto. C'est mon collègue de l'Ontario qui prendra la responsabilité que j'assume actuellement.

Je ne sais pas si c'est pour répondre autrement que par une lettre, mais le gouvernement canadien vient de publier juste avant d'entrer en campagne électorale — comme par hasard — une brochure intitulée "Pour une politique nationale de la santé et de la récréation" dans laquelle non seulement il fait abstraction de toutes nos représentations comme gouvernements provinciaux au cours des dernières années, mais pousse encore plus loin l'entrée du gouvernement fédéral, propose même d'avoir des relations fédérales-municipales en termes de loisirs, au-dessus de la tête des provinces. Je n'ai pas besoin de vous dire que, comme les députés le verraient dans la lettre, même après avoir demandé d'être consultés avant que ce document sorte — ce que nous n'avons jamais été — j'ai bien l'intention, dès que l'élection fédérale sera passée, à titre de président de la conférence des ministres provinciaux, de demander à nouveau une rencontre fédérale-provinciale pour que nous puissions faire l'analyse de ce document et surtout lui dire comment nous apprécions peu sa teneur.

M. Cordeau: Est-ce que vous avez l'intention de communiquer avec le prochain gouvernement après les élections?

M. Charron: Oui, d'ailleurs...

M. Cordeau: Parce que probablement que ce ne sera pas le même.

M. Charron: Sans doute, M. le Président, tant que nous ferons partie de la confédération canadienne, nous jouerons le jeu.

M. Cordeau: Parfait. Si vous voulez, pour libérer les membres de votre cabinet, j'aurais une question bien spécifique à poser concernant les éléments des programmes. On peut les accepter après globalement. A l'élément 2 du programme no 9, Organisation et préparation des compétitions sportives. Est-ce que ce montant comprend

des subventions à des organismes? A quels organismes ces sommes ont-elles été versées? Quel montant chaque organisme a-t-il reçu?

M. Charron: L'année dernière?

M. Cordeau: Oui, ou vos prévisions de cette année, mais c'est peut-être plus réaliste que vous me donniez les montants de l'année dernière.

M. Charron: Il y a deux choses là-dedans, M. le Président, à 902, Organisation et préparation de compétitions sportives. C'est l'endroit où on retrouve le budget des jeux du Québec. Les jeux du Québec ont reçu pour leur réalisation, l'année dernière, \$1 600 000. Comme cette année — je l'ai expliqué hier, je ne reviens pas là-dessus — il y aura pour la dernière fois, deux rencontres nationales, le budget 1979/80 est porté à \$1 950 000. D'autre part, c'est aussi à cet article 90202, que nous trouvons la participation à d'autres jeux. L'année dernière, les jeux du Canada ont nécessité une contribution du gouvernement du Québec de l'ordre d'environ \$150 000. La délégation du Québec s'est classée bonne première, comme chacun le sait. Ils étaient appuyés financièrement par environ \$150 000. C'est le budget à peu près global de l'opération.

Cette année, évidemment, il n'y a pas de jeux du Canada. Donc, cela explique un peu la diminution. Par contre, d'autres jeux veulent dire des championnats de caractère national ou de caractère international, qui peuvent avoir lieu au Québec pendant l'année financière. Le meilleur exemple, c'est la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui sera, à Jonquière, cette année, comme le souffle le président, la ville hôte des compétitions internationales, des championnats mondiaux de canot-kayak. Donc, c'est dans cette enveloppe que l'on retrouve notre contribution.

M. Cordeau: Maintenant, le programme 10.

M. Charron: Oui.

Activités socio-culturelles

M. Cordeau: Au programme 10, développement des loisirs, à l'élément 1, développement des activités socio-culturelles, nous voyons une augmentation de \$3 459 600. A quel programme plus spécifique... Est-ce que vous avez l'intention d'avoir de nouveaux programmes? Vers quels programmes spécifiques cette augmentation sera-t-elle dirigée? Est-ce une enveloppe globale?

M. Charron: M. le Président, il y a des augmentations à l'ensemble des programmes qu'on regroupe sous le titre de "loisirs socio-culturels", mais le plus gros de l'augmentation s'explique par le fait que c'est désormais là que se retrouvent les \$3 millions de la fête nationale du Québec. Cela explique à lui seul le saut assez considérable du fait que, l'année dernière, c'était rattaché au bureau du premier ministre, maintenant, c'est rattaché au Haut-Commissariat.

M. Cordeau: A l'élément 2, développement des activités de plein air, nous retrouvons une augmentation de \$735 800.

M. Charron: Le gros de l'augmentation est dû au fait que, cette année, le gouvernement québécois — on a fait le partage de l'enveloppe hier soir, au ministère — va apporter une assistance accrue au développement des bases de plein air sur le territoire du Québec et aussi, pour la première fois, le programme d'assistance financière pour l'hébergement des personnes âgées. J'ai expliqué, hier, que les bases de plein air et les camps de vacances seront désormais ouverts aux personnes âgées à des frais minimaux. Il y a \$114 000 réservés cette année pour permettre à des groupes de personnes âgées de séjourner dans des bases de plein air. Ce programme n'existait pas l'année dernière, on l'a un peu mis en marche vers la fin de la belle saison, mais, cette année, on y va à fond de train parce qu'il a été couronné de succès.

M. Cordeau: Cela va être un programme qui sera...

M. Charron: La Fédération de l'âge d'or du Québec, d'une part, les associations régionales de l'âge d'or du Québec, et plusieurs autres associations et clubs sont tous informés de ce programme.

M. Cordeau: A l'élément 3 du même programme, soutien au fonctionnement des organismes locaux et régionaux, on remarque une augmentation de \$954 300.

M. Charron: Soutien aux organismes locaux et régionaux.

M. Cordeau: Au fonctionnement.

M. Charron: Vous retrouvez plusieurs choses là-dedans, M. le Président. D'abord, c'est dans cette enveloppe, à l'élément 3 du programme 10, qu'on retrouve le soutien que le gouvernement du Québec offre aux différents conseils régionaux de loisirs, les CRL comme ceux que mentionnait le ministre hier...

M. Cordeau: Je suis heureux de constater qu'il y a une augmentation; probablement que notre CRL va en bénéficier.

M. Charron: On a décidé hier de l'enveloppe des CRL, la moyenne est de 10% parce que cela varie de 7% à 13%; on peut donc dire que la moyenne est de 10%. Tous les conseils régionaux de loisirs recevront un appui augmenté cette année, d'autant plus qu'au lendemain du livre blanc, nous allons compter beaucoup sur les conseils régionaux de loisirs pour, au moins, lancer l'établissement de la réforme qui sera annoncée dans le livre blanc. C'est aussi à cet endroit qu'on retrouve le budget hors normes des députés, qu'on retrouve les budgets de soutien

aux petits organismes de loisirs que les députés nous recommandent à l'occasion, et c'est aussi à cet endroit, pour une somme moins grande, qu'on retrouve l'aide financière pour l'engagement de personnel permanent dans les municipalités; ce programme, les députés le connaissent; il veut que nous prenions une partie du salaire d'un permanent dans une municipalité, dans le secteur rural, en particulier, qui décide de se doter d'un permanent, ou alors d'un groupe de municipalités, comme dans le cas du Témiscouata, qui se regroupe pour embaucher des permanents.

Finalement, pour la première fois aussi, dans cette enveloppe, \$90 000 sont réservés cette année pour le développement des loisirs au Nouveau-Québec, chez nos concitoyens du Grand-Nord.

M. Cordeau: Maintenant, un côté moins reluisant, à l'élément 4, développement des équipements récréatifs, il y a une diminution de \$1 965 000. Il doit y avoir, là aussi, une raison.

M. Charron: Oui, une diminution explicable qu'il ne faut pas prendre à la lettre comme on la voit là. D'une part, j'ai mentionné hier que, l'année dernière, le gouvernement du Québec, par ce programme qui était de \$7 420 000, dont le montant figure, je crois...

Une Voix: \$14 millions.

M. Charron: Ah oui! vous avez le total, vous là. Ce qui s'appelait l'aide aux municipalités là-dedans, c'était \$7 420 000 et il y avait \$1 220 000 pour des équipements de loisirs aux organismes privés à but non lucratif, par exemple des camps de jeunes qui voulaient refaire la toiture. Dans l'entente Canada-Québec, c'était notre participation. Il y a aussi la contribution du programme OSE de \$4 900 000, le budget supplémentaire voté au mois de décembre dont j'ai parlé hier, ce qui a fait, M. le Président, que, l'année dernière, au chapitre du développement des équipements récréatifs, l'effort total du gouvernement du Québec a été de \$14 853 700, ce qui, en le comparant à l'année d'avant de \$10 millions et à l'année d'auparavant de \$8 millions, était une progression gigantesque qui nous a permis, dans plusieurs cas, de liquider tous les dossiers que chez nous on appelait les dossiers prioritaires 1, même les dossiers prioritaires 2 et que, vers la fin de l'exercice financier, on en était rendu à des appuis à des municipalités qui, par ailleurs, avaient depuis longtemps franchi le cap du minimum.

Cette année, l'effort ayant été fait et comme nos tiroirs sont à peu près — à peu près, c'est un bien grand mot — ont été largement soulagés au cours de l'exercice financier, on prévoit avoir moins besoin d'argent que l'année dernière pour faire face aux demandes qui sont entrées cette année. On n'a pas encore, malheureusement, examiné les demandes des municipalités, parce que j'avais permis à celles-ci de s'inscrire dans nos programmes jusqu'au 31 mars et on n'a pas encore défait les enveloppes pour savoir si cela nous permettrait de faire face à la musique.

Je rappelle deux choses également, une que j'ai dite hier et l'autre qui est importante à dire, c'est que les \$4 900 000 votés l'année dernière n'ont pas été dépensés totalement; l'année dernière, au contraire, il n'y a que \$1 700 000 qui l'ont été. Il y a \$3 200 000 qui ne figurent pas au programme et qui seront en fait dépensés au cours de cet exercice, d'ici le 1er septembre.

D'autre part, l'entente Canada-Québec qui était de \$1 200 000, cette année, n'existe plus. Elle a été remplacée par une autre qui s'élève à \$4 500 000 pour essentiellement des soutiens en immobilisation qui seront en exploitation au cours de l'année.

M. le Président, quand je disais que le chiffre est trompeur, c'est que, l'année dernière, l'effort avait été beaucoup plus grand qu'on ne le voit, à cause du programme OSE et que cette année, l'entente Canada-Québec qui n'y figure pas va nous permettre d'être beaucoup plus actifs que l'année dernière avec les \$1200 000 que nous avions.

M. Cordeau: Tantôt, vous avez mentionné, M. le ministre, une future entente Ottawa-Québec concernant peut-être un montant d'environ \$4 millions pour de l'immobilisation. Vers quel genre d'immobilisation ce montant sera-t-il dirigé ou accordé?

M. Charron: Essentiellement pour des camps de vacances et des bases de plein air. Ce n'est pas une future entente, elle est signée.

M. Cordeau: Elle est signée.

M. Charron: Essentiellement pour développer le réseau de plein air du Québec. La rénovation des camps de vacances va également se faire à travers le cadre de cette entente.

M. Cordeau: Les municipalités pourront...

M. Charron: C'est 60%-40%, 60% du fédéral, 40% de nous autres.

M. Cordeau: 60%-40%. Les municipalités pourront faire application, celles qui ont une base de plein air déjà et qui veulent la développer.

M. Charron: C'est réservé à des corporations privées. Le programme de \$6 755 000 dont on a parlé pour les municipalités, c'est réservé aux municipalités. Les organismes privés — je le mentionne, pour les fins du journal des Débats, particulièrement pour ceux qui liraient nos discussions — ce sont les organismes privés sans but lucratif, il faut bien le comprendre ainsi ou alors à but déficitaire.

M. Cordeau: Est-ce un objectif pour certains clubs?

M. Charron: Dans le cas d'un dossier qui nous a occupés hier en fin d'après-midi, cela a quasiment l'air de cela, mais je ne le mentionnerai pas.

M. Cordeau: ... sur la Régie des installations olympiques, programme 9, élément 3. On va y revenir tantôt. Ce sont les questions que j'avais à poser concernant... Il y a peut-être d'autres questions pour tantôt, M. le ministre...
(11 heures)

M. Charron: D'accord.

M. Cordeau: ... on pourra les poser. Vous savez peut-être en mesure de nous répondre.

Le Président (M. Vaillancourt, Jonquière): On peut dire que le programme 10 est adopté.

M. Charron: Oui. Le programme 9, éléments 1 et 2 aussi.

Le Président (M. Vaillancourt, Jonquière): C'est ce que j'avais compris, M. le leader. Les éléments 1 et 2 du programme 9 sont adoptés. J'appelle l'élément 3 du programme 9, la Régie des installations olympiques.

M. Charron:... d'être venu hier et aujourd'hui. J'inviterais les gens de la régie à prendre les sièges chauds qui sont derrière moi.

Le Président (M. Vaillancourt, Jonquière): Après cette courte suspension, M. le ministre, je vous cède la parole.

Régie des installations olympiques

M. Charron: M. le Président, très brièvement, pour présenter d'abord les gens qui viennent de m'entourer et qui sont mes collaborateurs à la Régie des installations olympiques. D'abord, le président de la régie, M. Robert Neilson, à ma gauche; à ma droite, M. Jean-Yves Perron. Je m'excuse si je m'enfarge dans les titres, mais pour moi, M. Perron est le responsable de l'exploitation du site, c'est son titre aussi, j'imagine, directeur de l'exploitation du site; M. Michel Bélanger, trésorier de la régie; Me Mireille Zigby secrétaire de la régie; M. Demers, l'adjoint du président; finalement, M. Serge Talbot, qui est directeur de la construction sur le chantier, parce qu'il s'agit à nouveau d'un chantier, et M. Jacques Proulx, qui est conseiller auprès du président, aussi aux fins de la construction du Parc olympique.

M. le Président, je vais être beaucoup plus rapide qu'hier dans la présentation des activités de la régie, parce que je crois que les députés ont déjà placé des questions. Je veux faire une seule remarque, qui tient aux chiffres mêmes qui sont devant les députés. La subvention que nous demandons cette année au gouvernement du Québec, les députés le verront dans le budget, est moindre que celle de l'année dernière, ce qui correspond à un objectif que j'avais annoncé, dès que j'ai pris en charge la Régie des installations olympiques. La première fois que j'ai demandé à cette commission un soutien financier pour faire fonctionner le parc, c'était de \$10 millions dont il s'agissait. Le parc s'est mis en branle avec la

façon et le succès que, je pense, tout le monde lui a reconnu et qu'on doit beaucoup aux gens qui m'entourent. L'année dernière, nous avons demandé \$6 millions de subvention, ce qui était déjà une remarquable diminution. J'avais quand même dit, l'année dernière, que je serais étonné d'aller beaucoup plus bas que les \$6 millions et qu'on n'allait pas s'attendre, avant que le parc ne devienne exploitable douze mois par année, à ce qu'il fasse la totalité de ses frais de lui-même et que je n'aie plus besoin de demander des fonds à partir des fonds du Québec pour balancer ces opérations. Cette année, la diminution est petite, mais c'est, à mon avis, presque le minimum qu'il faudra demander jusqu'au parachèvement du stade pour pouvoir boucler notre budget.

Je vous donne un tableau rapide, M. le Président. L'augmentation des revenus du parc olympique pour l'année qui vient de s'achever, par rapport à l'année précédente, a été... Les prévisions, par rapport à l'année qui vient de s'achever, sont des augmentations de revenu de l'ordre de 12%.

M. Cordeau: Je voudrais savoir quelles sont les dates de l'année financière là-bas.

M. Charron: Du 1er novembre au 31 octobre. Il y a une certaine confusion lorsqu'on se présente, parce qu'il y a au moins la moitié de l'année financière du gouvernement...

C'est ça. D'ici au 31 octobre 1979, les revenus escomptés au parc sont de \$7 300 000, comparativement à ce qu'ils ont été l'année d'avant, soit \$6 500 000; c'est une augmentation de 12%. Nos dépenses dans l'exploitation du parc ont évidemment aussi augmenté. De \$13 859 000 qu'elles étaient en 1977/78, nous pensons que nous bouclerons l'année le 31 octobre 1979 avec des dépenses de l'ordre de \$15 278 000. Mais là-dessus, M. le Président, il y a des dépenses de \$400 000 qui sont dues à notre participation et à notre contribution aux travaux de la commission Malouf. Il est évident que tous les dossiers les plus importants sont chez nous. J'ai promis, dès le début de l'enquête, au juge Malouf toute la collaboration de la régie, ce qui lui est assuré depuis le début; cela l'est encore aujourd'hui et ce le sera jusqu'à la fin de son mandat. Il reste que ça se transpose chez nous par les chiffres de l'ordre de \$400 000.

Donc, M. le Président, si on exclut cet incident que constitue dans la vie de la régie sa contribution à la commission Malouf, nos dépenses auront réellement augmenté cette année d'environ 7%.

Le Village olympique, M. le Président, en termes de budget également: Les dépenses encourues, mais qui... Allons aussi dans la projection des revenus et des dépenses de 1978/79 et de 1979/80. Cette année, comme nous commençons à accueillir — je donnerai sans doute les informations aux députés au cours de la discussion — des locataires dans le village, nous croyons terminer le 31 octobre avec un déficit

d'opération du Village olympique d'environ \$890 000. Mais dès l'année prochaine, où le taux d'occupation du village sera, à notre avis, si on se fie aux indices de location actuellement, satisfaisant, les revenus l'emporteront sur les dépenses d'opération du village et on escompte rapporter à la régie, donc, au gouvernement du Québec, \$2 400 000. Exploiter le village l'année prochaine, en 1979/80, donc, à compter de l'automne, jusqu'à l'automne 1980, devrait nous coûter \$2 900 000 et les revenus, donc, essentiellement, les loyers, comme chacun peut bien le penser, sont escomptés à \$5 300 000, ce qui nous permettra pour la première fois, quant à ce que le député de Saint-Hyacinthe appelait le décor égyptien de la rue Sherbrooke hier, de terminer avec un surplus.

Le Centre Paul-Sauvé, M. le Président, que cette assemblée a confié à la régie par une loi votée en novembre dernier, nous croyons que tout cela va s'équilibrer à la fin de l'année. Les revenus escomptés sont de \$1 114 000. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il est occupé à pleine capacité, ou à peu près. Encore une fois, on informera les députés, s'il le veulent, là-dessus. Les dépenses d'exploitation, l'entretien, etc., du Centre Paul-Sauvé sont estimées à \$1 100 000. Donc, avec les aléas qui peuvent arriver d'ici au 31 octobre, j'informe les députés que nous croyons boucler le budget du centre.

J'entrerai dans d'autres détails, tantôt, M. le Président. Peut-être pourrions-nous distribuer aux membres de la commission ce papier que j'ai entre les mains, si on en a plusieurs copies, et aussi peut-être aux gens des média d'information qui nous honorent de leur présence?

M. Springate: M. le Président, peut-être que le ministre pourrait commencer en parlant du toit et du mât du stade. Est-ce que vous pourriez nous dire exactement où vous êtes rendus, etc., dans vos plans?

M. Charron: Oui, M. le Président, avec plaisir. D'ailleurs, le député de Saint-Hyacinthe avait posé des questions hier sur ce sujet. Je lui ai demandé et il a accepté de les garder pour ce matin.

M. le Président, le Conseil des ministres a pris la décision le 9 février 1978 de parachever le stade olympique selon le concept original, c'est-à-dire avec le mât et la toile, tel qu'il avait été annoncé à la population du Québec et de Montréal en particulier. Je ne reviens pas ici sur cette décision qui avait été largement expliquée l'année dernière et aussi appuyée je pense, par l'ensemble de la commission. Par contre, au cours de l'année, est intervenue une nouvelle décision, puisque celle de l'année dernière comportait un moratoire. On a dit: On ira, mais pas tout de suite. Je répète que le facteur principal qui nous a conduits à mettre fin au moratoire et à annoncer le début de la construction pour l'année 1979 est, M. le Président, essentiellement le fait que le ministre des Finances, celui qui vous parle et le président de la Régie des installations olympiques ont conjointement réussi à renégocier l'emprunt qui avait été con-

tracté par le gouvernement précédent en 1976 et qui avait deux effets principaux, M. le Président, soit d'étaler sur un plus grand nombre d'années que les sept ans préalablement requis pour le remboursement de l'emprunt de \$700 millions sur dix ans plutôt que sur sept et, deuxièmement, par le fait que le contexte nous était favorable, de diminuer le taux d'intérêt de 1% au total, de 10,5% à 9,5%, sur le remboursement de cette dette.

L'étalement surtout nous a permis de faire face à la musique dans le sens que les rentrées dans le fonds spécial olympique qui sont assurées, comme chacun doit maintenant le savoir, j'imagine, par les revenus de la taxe sur le tabac, par le revenu de la contribution de Loto-Canada qui est versée dans le fonds spécial olympique. Ces deux sources qui entrent dans le fonds spécial olympique nous permettent de faire face au remboursement annuel contracté et d'avoir une certaine liquidité nous permettant d'entamer les travaux de construction. Donc, devant ces nouveaux faits, le Conseil des ministres a décidé en octobre dernier de faire débiter les travaux de parachèvement en mai de cette année.

Si les députés ont vérifié les journaux depuis quelques semaines, ils verront que notre parole est sérieuse, puisque les soumissions sont annoncées et doivent entrer déjà ou être sur le point d'entrer à la régie avant le 8 mai pour les cinq premiers étages du mât, c'est-à-dire là où, essentiellement, seront abrités gymnases, salles, qui constituent le plus gros de l'oeuvre, le reste, le raffinement de la pointe, étant surtout appelé à loger tout le mécanisme de fonctionnement de la toile. (11 h 15)

Quant à la toile, le conseil des ministres a décidé en juin dernier également — puisque la décision était prise à ce moment, qu'un jour ou l'autre, nous étions pour parachever — de mandater une firme française — c'est-à-dire là même où elle est entreposée actuellement depuis 1976 — pour, d'une part, effectuer le découpage de la toile, en fonction des dessins que l'architecte avait conçus pour sa réalisation et, d'autre part, de rapatrier au Québec, le plus rapidement possible, tout le mécanisme électronique, si je peux appeler ça comme ça, ordinateurs compris, poulies, mécanismes que j'ai moi-même vus, à un moment donné de mon existence — date mémorable de ma vie — et dont une partie est d'ailleurs entrée au port de Montréal il y a déjà quelques jours et sera entreposée au stade même, dans des salles qui ont été préparées à cet effet, jusqu'à ce que vienne le moment de les installer dans le mât lui-même.

Donc, nous sommes à l'oeuvre, le calendrier prévoit le début des travaux en mai 1979; dès l'octroi des soumissions, je pense qu'on pourra se mettre à l'oeuvre. On prévoit que les travaux seront terminés en juillet 1981, ce qui constitue une période de 27 mois, comme je l'avais annoncé au moment de la décision de travaux, entre le début et la fin. Je dis tout de suite qu'il n'est, dans notre esprit, aucunement question, comme les témoignages des jours derniers devant la commis-

sion Malouf nous le disent, avec un certain sens tragique, de bousculer le monde; il n'y a pas d'échéancier, de date d'ouverture précise à respecter et, donc, il n'est pas question de travailler, pendant un certain temps, 24 heures par jour, à temps double ou triple, sur le chantier, sans même plus savoir qui y travaille et surtout à avoir 85 grues en même temps dans le milieu du stade. Je pense que cette époque de notre histoire est terminée, aux souhaits de tous les citoyens du Québec, y compris ceux qui sont les plus ardents partisans du parachèvement du stade. Personne ne veut répéter cette expérience.

Nous estimons que les travaux auront un effet direct de 400 emplois sur le chantier olympique et, à cause des commandes qui, forcément, viennent de l'extérieur, des emplois indirects à l'extérieur du chantier, environ du même nombre, dans l'agglomération montréalaise principalement.

Je répète que le budget prévu à cette fin — j'ai encore entendu cette semaine, je ne me rappelle plus où; on disait: Le parachèvement du stade coûtera \$100 millions, je ne sais pas où on a pris ça, parce que ce qui a été le chiffre examiné, réexaminé, ré-examiné par les officiers de la régie, ici, par celui qui vous parle, avant d'en faire la recommandation au Conseil des ministres, par le Conseil des ministres, par le Conseil du trésor et celui qui a été annoncé publiquement, c'est que nous estimons parachever le stade, selon le concept original au coût de \$65 millions — il s'agit de l'investissement à mettre au cours des trois prochaines années dans le parachèvement du stade. Rien depuis le début de cette décision communiquée en octobre dernier ne me fait dire — j'espère que rien, dans le cours des travaux ne me fera jamais dire — que nous allons dépasser cette enveloppe.

Nous allons y aller — je veux dire un dernier mot, avant de céder aux questions des députés, parce que je viens de toucher l'épineuse question du contrôle des coûts. C'est aujourd'hui que le Devoir, en page 3, dit que même le contrôleur, à une époque, ne contrôlait plus rien, selon son propre témoignage aujourd'hui — il n'y aura pas de mandataire coordonnateur sur le chantier olympique, il n'y aura pas de firme qui aura l'heureux privilège d'être payée pour ne pas contrôler. Le temps que nous avons mis à prendre cette décision et je dois dire aussi l'énergie professionnelle — si l'expression peut m'être permise, c'est-à-dire tout le talent professionnel de ceux qui m'entourent et des collaborateurs qui sont évidemment encore à Montréal, aujourd'hui, pour étudier la réalisation et le coût de réalisation, se trouvent engagés dans cette annonce que nous avons faite, que c'était possible en-deça d'un budget ou avec un budget de \$65 millions.

Le contrôle des coûts sera fait par le conseil d'administration de la régie qui, d'ici quelques semaines — nous ne l'avons pas encore concrétisé, ce qui m'empêche de l'annoncer, mais c'est dans les intentions que m'a communiquées le président — mandatera spécifiquement un certain nombre d'entre eux, des membres du conseil d'ad-

ministration, afin d'avoir comme unique, très précise responsabilité une fois qu'un contrat est accordé, de surveiller, sa réalisation à l'intérieur de l'enveloppe pour laquelle il a été octroyé.

Autre stratégie qui nous permettra de suivre l'évolution des coûts, c'est que nous ne croyons pas et ne décidons pas de la construction d'un seul coup; nous y allons par étapes, faisant en cela la vérification à chaque moment. Nous avons, pour le moment, trois étapes prévues qui vont se subdiviser dans la réalisation concrète du chantier, mais qui nous permettront de suivre à la trace l'évolution du dossier, en particulier la responsabilité d'un jeune architecte québécois que nous avons le plaisir d'avoir comme directeur de la construction, M. Talbot, qui est derrière moi. Il va d'abord assumer la première étape de la construction qu'on appelle les cinq étapes qui vont se ajouter sur le trognon du mât qu'on voit actuellement dans le décor du parc et dont les travaux vont débiter en mai 1979.

Ce n'est qu'après un contrôle sévère des coûts et des opérations, du déroulement de la construction sur le chantier, que nous entreprendrons, en novembre 1979, une deuxième étape, celle des neuf étages supplémentaires qui doivent s'ajouter, mais ceux-là vers la pointe, et finalement, la troisième étape, qui est la niche de la toile, où tout le mécanisme qui est entreposé sera installé plus les quatre étages de restaurant, etc., sur le dessus, comme, encore une fois, le concept original. Cette étape ne débutera qu'en mai 1980. Ne viendra, que par la suite, évidemment comme l'architecture l'exige d'elle-même, l'installation de la toile.

M. Springate: Le 8 mai, c'est dans moins d'un mois, est-ce qu'il y a des contrats qui ont été accordés pour les travaux ou si vous attendez encore les soumissions?

M. Charron: La fin des soumissions est le 9 mai.

M. Springate: La fin des soumissions...

M. Charron: ... mais pour l'octroyer, il faut attendre la date limite qui a été annoncée à tout le monde.

M. Springate: Vous pensez que la fin des soumissions étant le 8 mai que les travaux vont débiter en mai aussi?

M. Charron: Il y a un délai supplémentaire. Mon confrère de la construction m'a informé ce matin, qu'à la demande des soumissionnaires, on a donné une semaine de plus pour les soumissions, donc c'est le 15 mai, l'ouverture des soumissions, ce qui fait qu'on aura probablement un décalage qui va faire que le chantier va commencer le 1er juin. A l'heure actuelle, on fait déjà les préparatifs qui sont l'infrastructure de roulottes, les places pour les entrepreneurs, le nettoyage des gaines pour faire la reprise avec le mât. C'est en

cours actuellement, ce travail de préparation qui permet à l'entrepreneur de débiter immédiatement, comme à l'heure actuelle, on est à étudier tout le positionnement des grues, ce qui fait que, lorsqu'on va accorder le contrat, presque immédiatement dans la semaine suivante ou deux semaines après, l'entrepreneur sera déjà à l'oeuvre. Cela fait un léger décalage. On avait mis mai 1979, ce sera vers la fin mai, où le contrat étant accordé, que tout devrait débiter.

Tous les travaux d'infrastructure sont en cours à l'heure actuelle par l'équipe de la régie comme telle et on avait commencé au mois de février ou mars à faire la reprise, l'inspection des gaines, enfin tout ce qu'il faut, nettoyer les aciers, nettoyer les armatures pour faire cette reprise.

M. Springate: Est-ce que vous pensez que certains événements qui doivent avoir lieu au stade vont être annulés à cause de la construction qui va avoir lieu? Je veux parler des matchs de baseball, football, je ne sais pas quoi.

M. Charron: Une des contraintes des travaux de construction qui fait partie de la soumission, c'est qu'on leur donne la cédule et l'entrepreneur doit être capable de s'organiser pour faire ses travaux à l'intérieur de la cédule, prévoir les délais. Il y a bien sûr... Cependant pour les deux prochaines années, nous avons examiné la question au niveau de l'exploitation où on va maintenir le niveau actuel des activités et même demander — on est en train de regarder ça avec nos deux clients principaux, les Expos et les Alouettes — si dans le programme il y a des choses qui ne pourraient pas être déplacées de façon à pouvoir travailler.

Bien sûr qu'en termes d'activités l'endroit du parc olympique qui sera le plus affecté par les travaux de construction sera les piscines, qui sont directement en-dessous du mât. Nous sommes à repenser l'horaire pour l'an prochain. Le jour, il ne pourra pas y avoir d'activités dans les piscines s'il y a un chantier au-dessus. Vu que cela va être un chantier normal, qui finira à 16 heures, cela nous permettra de maintenir nos activités le soir. Il serait beaucoup trop dangereux d'avoir la construction au-dessus. Si jamais il y a quelque chose qui passait à travers les fenêtres et qui tombait dans la piscine...

Cela va réduire les activités de la piscine. Mais on va garder quand même les programmes du soir qu'on a à l'heure actuelle pour une période de deux ans.

Au fond, on maintient le même niveau d'activité sans l'étendre, parce que cela causerait trop de difficulté à nos principaux clients pour les deux prochaines années.

M. Springate: Le ministre a dit que le coût serait d'environ \$65 millions. Avez-vous une prévision du coût de chaque étape? Vous en avez trois, soit pour le mois de juin, le mois de novembre et le mois de mai l'an prochain.

M. Charron: C'est moi qui vais vous répondre là-dessus, et le député va comprendre très bien pourquoi. J'ai expliqué la stratégie des étapes à des fins internes, à la régie, c'est-à-dire diviser le travail pour mieux le contrôler. Il est évident que pour arriver à \$65 millions au total, c'est un secret de polichinelle que nous avons fait des évaluations sur ce que nous estimons que chaque étape nous coûtera, d'une part, et, à l'intérieur des étapes, que chaque contrat — comme on dit en termes familiers — sur la gueule, nous coûtera.

Mais si je fais une ventilation détaillée et des étapes et de l'intérieur des étapes devant les membres de la commission, donc devant l'opinion publique, chacun pourra savoir ce que nous avons prévu pour à peu près chaque contrat, et ainsi le soumissionnaire, le moins qu'on puisse dire, sera légèrement téléguidé dans ses idées. Je vais vous donner un exemple bien précis. S'il voit que pour le béton qui doit être coulé dans les cinq premiers étages, soit la première étape des travaux, nous avons prévu telle somme, bien bête serait celui qui soumissionnerait plus bas que cela quand il sait qu'on a la réserve. C'est un peu une négociation patronale-syndicale dans un sens, vous ne mettez pas toute votre capacité sur la table. On dit que, selon nos prévisions, on sera capable de faire les trois étapes à \$65 millions et on ne décortiquera pas davantage, M. le Président, dans l'intérêt public, je crois, chacune des étapes prévues parce que ce serait vraiment faire appel au loup dans la bergerie.

Il me fera plaisir de vous informer, une fois les contrats accordés, à quel prix ils l'ont été.

Chez nous, il va y avoir à la fois, à l'occasion, des joies et des grincements de dents. A certaines occasions, on va être heureux de découvrir que le plus bas soumissionnaire a soumissionné plus bas que nous n'avions prévu — cela fait partie de la vie dans la construction — ce qui nous fait un petit coussin pour les cas où nos prévisions à nous auraient été inférieures à la règle du marché. Il ne faut pas oublier que cela s'étale sur 27 mois. Nous avons prévu, dans l'évaluation des travaux, un étalement incluant l'inflation.

Autrement dit, le contrat que nous octroierons en 1979, mais qui, par ailleurs, ne va venir qu'à la troisième étape, en 1980, il faut prévoir qu'il va nous coûter plus cher que le chiffre actuel du marché. Tout cela, je crois qu'on l'a fait très professionnellement et très honnêtement. Cette équipe-ci a fait très honnêtement cet effort de prévoir l'imprévisible, comme on dit, et même de prévoir une petite enveloppe pour l'imprévisible qu'on n'aura pas été capable de prévoir. Mais, avec tout cela, je crois être en mesure d'affirmer devant les citoyens du Québec que le chiffre de \$65 millions est non seulement réaliste, mais qu'il est, à toutes fins utiles, le montant total que les citoyens, au maximum, auront à payer pour le parachever.

Pourquoi \$65 millions de plus? Parce que nous avons déjà un investissement de \$950 millions, ou à peu près, \$935 millions à peu près, qui

repose dans l'est de Montréal et qui n'est actuellement utilisable que cinq mois par année. On fait donc un réinvestissement pour rendre utilisable douze mois par année, et donc faire nos frais, un équipement qui, par ailleurs...

(11 h 30)

Si on arrêta, on serait comme le gars qui refuse de mettre, c'est le cas de le dire, le toit sur une maison qu'il ne pourrait pas habiter convenablement s'il ne se rendait pas jusqu'à la fin de son engagement.

Une Voix: Merci.

M. Springate: S'il y a d'autres questions sur le toit, je vous laisse aller.

M. Cordeau: Lors de l'ouverture des soumissions, vers le 15 mai, allez-vous faire connaître à la population la plus basse soumission qui sera acceptée, c'est-à-dire si elle est conforme aux plans et devis? Allez-vous également faire connaître les estimations que vous aviez prévues après pour renseigner la population afin qu'elle voie si vous opérez à l'intérieur de l'estimation globale que vous avez fixée à \$65 millions?

M. Charron: Je vais vous répondre deux choses là-dessus, M. le Président, très sincèrement. Encore une fois, il faut être logique. Si, au lendemain de la subvention de chaque contrat, nous révélons que c'est au-dessus de ce qu'on pensait ou que c'est en-dessous de ce qu'on pensait, chacun va savoir que, pour les prochains, on a une marge de manœuvre ou on n'en a pas. Chacun va sentir: Ah bien! ils ont fait de l'argent. Ils avaient prévu plus, on peut donc y aller avec plus. On ne peut pas faire ce jeu-là. Je connais l'intérêt public qu'il y a à l'entour de ce dossier-là, mais il y a une façon de le faire, M. le Président. Il y a un ministre responsable de la Régie des installations olympiques ici. A l'Assemblée nationale, quand les députés jugeront qu'il est temps de faire le tour de la question, on peut me demander si, dans l'état actuel des choses, sans que je communique de chiffres précis, le contrôle des coûts s'effectue, si c'est en fonction de l'enveloppe annoncée sur laquelle le gouvernement s'est engagé, sur quoi moi-même je me suis engagé, je répondrai de mon siège à l'Assemblée nationale, je serai donc engagé à donner la vérité aux députés sur le tableau général de la situation, mais jamais, à moins de risques de mettre en péril toute l'opération, je ne me mettrai à jongler avec les chiffres de chaque contrat.

M. Cordeau: Sur la construction même du bât...

M. Springate: Si on peut aller à d'autre chose, concernant toujours le stade olympique, pourriez-vous nous donner une idée de la façon dont vous arrivez au prix que vous facturez pour les différents groupes qui louent l'équipement ou le stade? Je remarque ici, à une question à laquelle le

ministre a répondu en 1978, que le prix varie pour différents groupes. Les Expos de Montréal, cette année, si je ne me trompe, ont 78 jours présentement, si vous voulez, et ils paient \$225 000. Les Alouettes de Montréal, pour dix jours, paient \$150 000. Vous avez aussi facturé \$35 000 pour la coupe Grey, en 1977 et la coupe Grey aura lieu à Montréal, cette année. Est-ce que...

M. Charron: Voulez-vous des billets?

M. Springate: Je pense que j'ai les moyens.

M. Charron: D'ailleurs, vous avez vos entrées pour les Alouettes.

Le Président (M. Vaillancourt, Jonquière): Ce n'est pas la coupe Grey.

M. Springate: Non. C'est parce que vous facturez d'autres prix à d'autres groupes qui ne sont pas du bureaucratisme même. Comment arrivez-vous à ces...

M. Charron: Je peux vous donner les bases de calcul. Dans les chiffres que vous avez mentionnés, ce sont toujours dans les contrats quand on dit \$35 000 ou un pourcentage. Dans le cas des Expos, c'est le chiffre que vous avez mentionné ou le plus élevé des deux montants, 7% des recettes brutes, jusqu'à 1 million de spectateurs; 9% des recettes brutes de 1 million de spectateurs à 1 400 000 et 7%, si ma mémoire est fidèle, en haut de 1 400 000 spectateurs.

Les pourcentages dans ce qu'on appelle les contrats à long terme des Alouettes et des Expos sont basés beaucoup plus sur la pratique de ce qui se fait dans les autres stades et ce qui existe comme pratique commune, même s'il y a des différences, parce qu'il y en a qui sont propriétaires eux-mêmes des stades et on n'a pas les chiffres, ils sont basés sur la pratique commerciale qui existe ailleurs comme telle. Le premier montant est toujours calculé de la même façon. Pour quelques groupes, la logique est toujours la même, c'est qu'on exige un montant de base qui assure de couvrir nos frais d'opération. Au fond, la logique est la suivante: Si on avait gardé les portes fermées — il faut quand même faire l'entretien du bâtiment, le chauffer, l'éclairer et tout cela même si les portes sont fermées — cela nous aurait coûté X. D'ouvrir les portes cette journée-là, cela nous coûte X supplémentaire et c'est à ce moment-là qu'on définit ce montant de base qui sont nos coûts d'exploitation.

Il faut faire des différences aussi si on prend le contrat des Expos, des Alouettes où les montants de base, si on les calcule par journée, sont très différents. Dans le cas du contrat des Alouettes, la régie fournit tous les services: arrangement du terrain, placiers, billetterie, contrôleurs de foule, nettoyage et tout cela. Dans le cas des Expos, on ne fournit pas ces services. Les Expos eux-mêmes font l'aménagement de leur terrain, font le nettoyage, ont leur propre service de placiers. Cela, bien sûr, fait des différences dans les chiffres.

Il paraîtrait que la politique est à peu près la suivante pour tous les autres événements au stade, elle est assez générale, c'est une politique votée par le conseil d'administration. Si c'est un organisme à but lucratif, ce qu'on exige de lui, c'est le minimum des coûts de notre journée. Là, cela dépend, et c'est très différent d'un organisme à l'autre. Je prends un événement comme le super Motocross, où on entre 5000 verges cubes de terre à l'intérieur du stade et qu'on les ressort, ce n'est pas la même chose qu'une partie de soccer, d'un spectacle où il y a des chanteurs et où il faut recouvrir le terrain de contre-plaqué.

Ce prix de base peut varier, ou, en général, c'est 15% des recettes brutes. Evidemment, dans le choix des activités pour un contrat, notre intérêt à la régie est toujours d'avoir un client qui va nous rapporter ces 15% au-dessus du montant minimum. Le montant minimum est beaucoup plus dans le sens — les chiffres que vous avez annoncés — d'une protection pour la régie qu'un objectif à atteindre. Ce qu'on veut atteindre, ce sont les 15% des recettes avec le client. La coupe Grey a été la même chose. C'est la même chose pour ces contrats. Le prix de base étant de \$35 000, on calcule que l'événement cette journée nous coûte \$35 000. Je crois que le pourcentage pour la coupe Grey cette année est 14% des recettes brutes.

M. Springate: \$35 000...

M. Charron: Il faut dire aussi qu'on est en concurrence. Si je prends l'exemple de la coupe Grey, c'est un genre de commerce. La coupe Grey demande des soumissions des différents endroits, et bien sûr, il y a deux calculs: Combien demandent-on? Combien y a-t-il de sièges? On a l'avantage du nombre de sièges sur les autres. Donc, on peut se permettre de présenter une offre d'un montant peut-être un peu plus élevé qu'un autre stade qui fait de la compétition comme Toronto, parce qu'ils ont moins de sièges.

M. Springate: Comment allez-vous arriver à calculer le prix pour International Bible Students' Association of Canada, \$175 000, et pour un autre groupe... le Service Central du renouveau charismatique catholique, \$50 000? Est-ce qu'il y a des frais d'entrée ou quoi?

M. Charron: Non, il n'y a pas de prix d'entrée. C'est seulement le prix de base pour le nombre de journées entre les deux événements. Le nombre de jours, je ne me souviens pas, je pense que le congrès charismatique a occupé deux jours et demi ou trois jours, avec les journées d'entrée et de sortie, tandis que le congrès des Témoins de Jéhovah a occupé dix jours en tout avec les entrée et sortie. Et il y a aussi des ententes, si on prend le congrès des Témoins de Jéhovah, lesquels nous ont offert des services gratuits de main-d'oeuvre et tout cela, dont on a profité et dont l'Etat québécois a profité pour faire des réparations et tout cela. Il y a des ententes et des échanges. Ce qu'on essaie, à ce moment, c'est de rencontrer les objectifs de l'organisme et nos objectifs comme

tels. Si je prends un autre exemple comme le football amateur universitaire qui tient sa dernière compétition au Stade olympique pour la finale...

M. Springate: ...

M. Charron: Oui, les collèges, on demande \$15 000 qui est le prix de la journée.

M. Cordeau: Sur le même sujet, concernant les recettes du stade, quelles furent les recettes que les Expos ont rapportées à votre organisme au 1er novembre 1978, et les Alouettes aussi, globalement?

M. Charron: Globalement, le réel a été de \$745 000.

M. Cordeau: Pour les Expos?

M. Charron: Pour les Expos. Les Alouettes, \$467 000.

M. Cordeau: L'an passé, à l'étude du budget, les Expos auraient rapporté \$1 million, à la page 1859, à la dernière commission.

M. Charron: Oui. Là, c'est le contraire des Expos. Il y aussi l'autre partie quand on vous donnait ce million, c'est la partie des concessions qui s'ajoutent, qui sont des revenus supplémentaires. Si vous me demandez ce que les Expos rapportent quand je prends mes stationnements et que j'inclus ces recettes comme telles.

M. Cordeau: Oui, s'il vous plaît, pour les comparer, parce que l'année passée, nous avions un chiffre de \$1 million.

M. Charron: C'est important: \$745 000, c'est sans le revenu que nous donnent les concessions.

M. Cordeau: Etant donné que vous aviez dit \$1 million l'an passé, je voulais savoir si on comparait deux choses semblables.

M. Charron: Je ne l'ai pas divisé. Il faudrait faire le ratio et la proportion par spectateur, mais les concessions, au total, autant pour les parties de football que de baseball — cela n'est pas divisé dans mes chiffres cette année — a été de \$647 213. Donc, si je prends les \$745 000, on dépasse le million qu'on a eu l'an passé. En fait, on devrait avoir à peu près le même revenu cette année que l'an passé avec une légère augmentation, parce que la première année il y avait eu 1 400 000 spectateurs et cette année il y a eu 1 400 000 spectateurs; c'est directement au prorata du nombre de spectateurs qui sont là.

M. Cordeau: ... à peu près la même chose.

M. Charron: Cela donnerait à peu près la même chose.

M. Cordeau: Les Alouettes, c'est l'équivalent?

M. Charron: Pour les Alouettes, cette année, le nombre de spectateurs a été un petit peu plus faible que la première année, de peu, et ça devrait donner le même revenu.

M. Cordeau: Est-ce que des études ont été faites sur la rentabilité du stade, une fois que les travaux auront été parachevés?

M. Charron: Non seulement les études ont été faites, mais cela a été un des éléments moteurs qui a conduit à la décision de le faire. Tout ça a été communiqué, M. le Président, dans le rapport Marsan, le comité qui avait été mandaté. Les gens ont fait... Il faut bien voir les circonstances, parce que c'est toujours — comment dit-on — de l'extrapolation, en tout cas, de l'investigation pour le futur, mais les trois commissaires du comité ont tous les trois dit: Il faut couvrir le stade, parce que c'est la seule chance de le voir faire ses frais. Dire qu'il va nécessairement terminer avec des profits astronomiques au cours des années, personne ne l'a dit, pas plus celui qui vous parle. Il a la chance de faire ses frais, du fait qu'il serait exploitable douze mois par année, alors qu'actuellement, tant qu'il n'est utilisable que cinq mois par année, il y a sept mois où il est à ciel ouvert, où il se détériore. Comme je le disais au tout début de mes premières remarques, M. le Président, on peut difficilement demander à la régie de faire plus quant à ses sources de revenu et de compresser ses dépenses plus que les 7% inévitables que nous avons faits cette année.

Donc, si on ne le couvre pas, c'est \$5 millions ou \$6 millions, éternellement ou à peu près, qu'on peut penser devoir mettre pour boucler le budget de la RIO. Si on le couvre, les chances de voir cette assemblée libérée d'accorder une subvention à la RIO et de demander à la régie de faire ses frais apparaissent. C'était l'avis unanime du rapport Marsan qui a amené les trois commissaires à nous dire: Il faut couvrir le stade.

M. Cordeau: Quelle était la dette de la RIO? Est-ce que ça comprend le stade et les pyramides? Je voudrais savoir quel a été le montant versé pour amortir la dette en 1978? J'aimerais connaître la dette de tout le complexe le 1er novembre 1977 et la dette le 1er novembre 1978. Je veux immédiatement la réponse.

M. Charron: Je veux bien donner au député, M. le Président, le tableau de cette situation qui est intéressante, parce que je lui signale que ça ne relève pas de moi. Le fonds spécial olympique, c'est-à-dire le remboursement de la dette et les rentrées pour rembourser la dette, relève du ministre des Finances, comme chacun sait, en vertu d'une loi votée en 1976. Aux fins d'information...

M. Cordeau: Si vous avez les renseignements, M. le ministre...

M. Charron: ... on en dispose, mais là, sous

toute réserve. Il faudrait peut-être demander au ministre des Finances lui-même, lorsqu'il sera ici, lors de l'étude de ses crédits, de faire rapport aux commissions parlementaires.

C'est dans le rapport annuel.

On l'a ici: dette à long terme, \$693 millions en 1977 et \$668 millions cette année, à la fin de cette année financière le 31 octobre 1978.

M. Cordeau: Si j'ai posé la question, on sait bien sûr que c'est inclus dans le rapport annuel...

M. Charron: Oui.

M. Cordeau: ... mais, aux fins de la commission, il y en a qui lisent le journal des Débats et le bilan ou le rapport annuel ne leur parvient pas. (11 h 45)

M. Charron: A cause du terrain dangereux que cela peut créer que d'avancer des chiffres dont personne ici n'est responsable et qui seraient lancés dans l'opinion publique de toute façon, je préférerais que... Pourquoi ne pas attendre de l'avoir, d'autant plus qu'à ce moment-là, il peut avoir une bonne discussion là-dessus avec le ministre des Finances dans quelques semaines et là, il vous les donnera, en date même de la journée où il se présentera devant vous, si besoin est.

M. Cordeau: Concernant le budget même de cette année, les revenus probables \$7 300 000, les dépenses anticipées \$15 278 000, ce qui fait une différence de \$8 millions et vous accordez, M. le ministre, une subvention de \$5 900 000. Alors, est-ce que les déficits s'accumulent?

M. Charron: Il faudrait vous référer à la page 2 du document qu'on vous a remis et on va vous l'expliquer. Si vous prenez la page 2...

M. Cordeau: C'est une table de conciliation.

M. Charron: Pour concilier les chiffres, les dépenses sont de \$15 278 865 moins les frais imputés à la construction parce qu'il y a une partie des frais qui sont capitalisables comme toute la direction de la construction et qui ne sont pas, au fond, du fonds d'exploitation et qu'on impute et qui sont payés par le fonds spécial olympique qui est \$1 461 185, ce qui fait une dépense nette pour le parc olympique, parce que je veux maintenir un comparable, contre un revenu de \$7 310 000, ce qui fait un déficit du parc olympique de \$6 517 000 incluant le chiffre de \$400 000 pour la commission Malouf, ce qui devrait nous ramener dans les \$6 millions à peu près, plus le déficit d'opérations du village olympique cette année de \$1 133 600, quoique la location du village aille très bien, c'est une location qui est faite en fonction du premier juillet et, à ce moment-là, cela nous donne comme revenu, principalement pour cette année, uniquement les revenus de juillet, août, septembre, octobre — 4 mois, un tiers d'année — ce qui va faire que l'an prochain, on va faire un surplus parce que la majorité des locataires qui ont déjà signé des

contrats ont signé en fonction du premier juillet, ce qui va nous faire les revenus uniquement pour quatre mois à cause de l'année financière de la régie. Donc, c'est un incident de parcours cette année, mais l'an prochain, ce sera un surplus de \$2 400 000 qu'on prévoit, ce qui nous fait un déficit total de \$7 650 970 moins une subvention au trop perçu "opérations courantes" en 1976-1977 de \$1 718 673.

Peut-être pour refaire tous les liens, la première année d'activités de la régie avait été votée une subvention de \$10 millions pour le fonds d'exploitation et cette subvention incluait les frais d'exploitation du village olympique. Le village olympique n'ayant pas été mis en location dans cette année, les frais deviennent à ce moment-là capitalisables et ont passé sur le fonds spécial olympique ce qui fait qu'on avait un trop perçu de \$1 718 673 qui nous ramène notre subvention, si on l'enlève cette année, à \$5 932 297. Au fond, si on veut simplifier, ce qu'on a trop perçu en 1976-1977, on le paie cette année pour ouvrir le village. On ne l'a pas payé en 1976-1977, maintenant on le paie parce qu'on ouvre le village cette année. L'opération se balance, ce qui nous ramène à une subvention de l'ordre de \$6 millions.

M. Cordeau: Cela explique les \$5 900 000. Merci.

Le Président (M. Vaillancourt, Jonquière): D'autres questions?

M. Cordeau: Quel est le nombre de permanents qui travaillent au stade?

M. Charron: Les réguliers?

M. Cordeau: Réguliers.

M. Charron: C'est 235 incluant le personnel de la construction et on a cela au rapport annuel, 234 employés réguliers, 110 employés temporaires et 625 employés d'appoint c'est-à-dire les placiers lors des manifestations qui relèvent essentiellement de nous. Il y a eu une discussion au début avec les Expos qui voulaient avoir leur propre personnel mais nous avons insisté pour que toutes les manifestations dans cette enceinte soient sous la responsabilité de la régie et le personnel qui est là est formé par la régie et payé par la régie.

M. Cordeau: Merci.

M. Springate: M. le Président, la régie a demandé à une firme, Gaucher Pringle de faire une étude sur les casinos.

M. Charron: Oui.

M. Springate: Je sais qu'il y a un autre rapport qui a été publié dernièrement concernant les casinos et la raison pour laquelle je vous pose la question concernant ces fameux casinos; c'est que, lors de la tenue de la coupe Grey, en 1977,

vous avez loué le vélodrome à l'organisation du Festival de la coupe Grey, pour qu'ils y tiennent un casino pour X jours. Est-ce que vous allez faire la même chose cette année? Y a-t-il un contrat qui a été signé par eux et est-ce qu'on y tiendra un casino? Si oui, qui va le faire fonctionner? Parce que l'an passé il y avait une question de...

M. Charron: Il faudra sans doute attendre que le comité organisateur de la semaine de la coupe Grey — comme ça s'appelle — avec lequel nous avons fait affaires il y a deux ans, nous fasse part de son calendrier et de ses projets. C'est un secret de polichinelle, M. le Président, que le succès de 1977 va probablement les amener à nous demander de répéter l'expérience. Je vous rappellerai qu'en 1977, c'est par un arrêté en conseil que la permission avait été donnée à la régie d'ouvrir, à ces fins, ses sites et le vélodrome en particulier. Je crois que la démarche serait la même, encore cette année, si ça devait se reproduire. J'imagine que dès qu'on va prendre la fin de l'été — si je me rappelle bien, c'est ce qui est arrivé en 1977 — le comité organisateur va venir me rencontrer pour me présenter son projet, parce qu'il y a souvent aussi d'autres manifestations qui demandent la collaboration du gouvernement. Je pense au dîner qui est habituellement offert par la province hôte de la coupe Grey, etc. C'est toujours dans ces cas-là qu'on discute de toutes ces choses. Moi, je fais rapport au Conseil des ministres.

A dire vrai, pour répondre plus directement à la convocation: A cause du succès de la dernière fois, si le comité organisateur en faisait la demande, aujourd'hui, 11 avril, je ne vois pas ce qui nous empêcherait de refaire la même chose et de leur donner la même permission. Mais il reste que c'est souvent très tentant pour n'importe quel autre groupe, par la suite, de s'en aller dans la même direction et de dire: Si vous l'avez offert à telle manifestation, pourquoi nous, ne pourrions-nous pas le faire? C'est une source de revenus appréciables.

Ce qui avait été justifié et expliqué, dans ce cas, c'était évidemment l'attrait touristique que constitue la coupe Grey qui, lui, ne peut être évalué, dans un certain sens. En 1977, il n'y avait pas une chambre d'hôtel libre à Montréal cette fin de semaine-là. Il y a peu d'événements qui... C'était la grève des transports, en plus de ça et les gens faisaient la queue, à la porte du vélodrome, pour entrer.

M. Le Moignan: Il faisait froid aussi, si je ne me trompe pas!

M. Charron: Oui, il avait neigé un peu! C'est au cours de la partie de la coupe Grey, lorsque les joueurs échappaient le ballon à tour de bras — on a établi des records dans ce match — que nous est venue l'idée de la patinoire, à l'intérieur du parc olympique, qui, par ailleurs, a été un grand succès les deux dernières années où on l'a faite.

M. Springate: Ainsi, vous, M. le ministre, vous êtes favorable à ce que ceux qui sont responsables des comités du Festival de la coupe Grey, s'ils

vous font parvenir un rapport ou s'assoient avec vous autour d'une table, puissent ouvrir un casino pour les journées...

M. Charron: Oui.

M. Springate: Premièrement, c'est une tradition, la coupe Grey; dans toutes les villes, c'est la première des choses et, deuxièmement, c'est la façon idéale pour amasser des fonds, parce que ça coûte excessivement cher d'avoir des activités pendant une semaine dans une ville. Comme vous le savez, la coupe Grey, c'est toujours l'Est contre l'Ouest, tandis que pour le "Super Bowl", vous pouvez avoir deux villes du même Etat qui se le disputent, mais on ne fait pas ça, au Canada, dans le football professionnel.

Je vais dire à ceux qui sont responsables du Festival de la coupe Grey de venir vous voir; c'est justement pour ça que j'ai posé la question. Vous m'avez fait...

M. Charron: M. le Président, est-ce que je peux poser une question, moi aussi, au député de Westmount? Est-ce que le député de Westmount serait favorable à ce que la Régie des installations olympiques négocie un contrat de location avec une équipe de la Ligue nationale de football?

M. Springate: Moi-même, j'ai déjà dit à maintes reprises que je suis favorable à ce qu'une équipe de la Ligue nationale de football s'installe à Montréal à une condition: c'est que la ligue de football professionnelle, au Canada, continue à exister, à Montréal et ailleurs.

M. Charron: Pensez-vous que c'est possible?

M. Springate: Je dis oui et je vais vous dire pourquoi. C'est que je suis convaincu que plus de la majorité des billets seront vendus aux Etats-Unis. Premièrement, les villes Albany, Plattsburg, c'est là que vous allez vendre beaucoup de vos billets et, deuxièmement, c'est peut-être une manière de faire jouer un match le samedi et un autre dimanche avec les équipes des deux lignes. Ce sont toutes sortes de moyens qu'on pourrait trouver.

Aussi, il ne faut pas oublier que les équipes de la Ligue nationale de football vivent des contrats de télévision, et non pas de l'entrée au stade. Vous allez prendre l'équipe qui joue à Minnesota, qui a le même genre de température que nous avons à Montréal. Elle joue en hiver et elle a vendu peut-être 50 000 billets, c'est tout. Elle commence son année avec \$5 100 000, seulement des contrats de la télévision. C'est ça qui la fait vivre. Tandis qu'au Canada ce n'est pas ça du tout.

Si je peux continuer, vous avez mentionné... je veux féliciter le ministre et son équipe pour la manière dont ils essaient d'ouvrir les installations à tout le monde. Est-ce que vous pourriez nous donner des chiffres sur les gens qui ont visité les lieux et qui y ont pratiqué un sport d'hiver surtout, comme le patin et tous les autres?

M. Charron: Si on veut parcourir la page 5 du rapport annuel, ce sont des chiffres en date du 31 octobre et qui devraient se répéter à peu de choses près cette année. Si vous regardez sous le titre participation, population participante populaire, vous voyez "stade activités sportives, 99 000", à peu près 100 000 personnes pour la patinoire. Quand on parle de participation au stade, c'est ça; vélodrome, 31 000 personnes ont participé à des activités sportives, soit le cyclisme, l'entraînement cycliste, ces genres d'activités qu'on a là; piscine, 180 000 personnes ont participé à des activités, on a une série de cours donnés tous les soirs; les aires extérieures, 200 000 personnes, les visites, 183 985.

M. Springate: Si je ne me trompe pas, il y a des frais d'entrée pour ceux qui participent à différents programmes. Est-ce que vous prévoyez que dans un avenir prochain vous allez éliminer ces frais, le \$1 ou les \$0.50 que quelqu'un paie pour faire du patinage, par exemple? Est-ce qu'il n'est pas temps d'arrêter d'exiger ces frais-là?

M. Charron: Avec la contrepartie suivante, qu'il faut améliorer ces cas-là. La subvention qu'on vous demande ici va augmenter en conséquence. Par exemple, les piscines olympiques, on les a mises exactement au même prix que toutes les autres piscines de la ville de Montréal.

Pas de la ville, elles sont gratuites; les piscines autour.

Les autres piscines autour. Dans ce sens-là, c'était le minimum qu'on pouvait faire. Personne ne peut dire que c'est exagéré pour la qualité de ce qu'on offre, mais regardez le bilan, les piscines sont largement déficitaires. C'est une des raisons pour lesquelles on vous demande une subvention additionnelle. Ne pas avoir voulu de subvention, on aurait demandé plus cher. C'est ce que j'ai toujours appelé, lorsque je m'adressais aux officiers de la régie, la quadrature du cercle: on veut à la fois ouvrir le plus possible aux gens au moins cher possible pour qu'ils viennent et en même temps soulager les contribuables québécois qui ont déjà assez payé là-dedans. Si on ajoute des millions et des millions pour payer, en plus de la construction, l'opération du parc...

A un moment donné, on est comme un chat qui se court la queue, il faut absolument faire un équilibre qui, je crois, actuellement, si j'en juge par le taux de participation, ne défavorise pas les gens. Le président peut ajouter quelque chose.

Je voudrais seulement expliquer le principe qui nous amène à demander \$0.50 ou \$1. C'est un calcul très simple. On a pris comme principe que, s'il faut deux personnes ce soir-là pour l'activité — je ne parle pas des autres frais comme faire la patinoire, et tout ça... Au minimum le public devrait payer la petite charge occasionnée par le personnel qu'il faut lors de cet événement. Cela devrait être la responsabilité de la personne de payer ce petit supplément s'il faut un gardien, et tout ça. Les coûts de ce qu'on appelle les activités ouvertes au public sont toujours calculés sur

cette base: les frais minimaux pour le personnel attaché pour la période de deux heures ou deux heures et demie.

On détermine le tarif un peu en fonction de ça et très souvent c'est en bas même de ce que ça nous coûte. On l'oublie, mais cette charge minimale représente... Au fond, si on disait: Vous avez la patinoire gratuite, fournissez votre personnel, c'est ce que ça coûterait pour être là ce soir-là.

M. Cordeau: Une autre question. Les tarifs de douane avec Ottawa concernant le fameux toit, est-ce qu'il y a eu des développements concernant le coût?

(12 heures)

M. Charron: Ce qu'on a fait, c'est l'étude de cette question sur les tarifs de douane et la conclusion est formelle, c'est que les lois et les réglementations existantes, à moins que le fédéral consente à donner une exception pour le parc olympique — on a déjà eu des conversations informelles là-dessus — on est obligé de payer la douane.

Il n'y a plus rien à attendre de ce côté. Je fais le bilan tel que je peux l'avoir vu et senti. Il n'y a plus rien à attendre de ce côté, sauf peut-être au lendemain du 22 mai, que ce soit un nouveau gouvernement ou celui qui est là qui soit reconduit, le climat peut être différent, très certainement.

Il n'y a pas de péril en la demeure de toute façon, en ce qui nous concerne, parce qu'on ne paie pas les douanes. On va laisser la facture s'accumuler, et je n'ai pas l'intention de les payer non plus. Répétons ce qui avait fait l'unanimité de la commission l'année dernière, si je me rappelle bien. Tout le monde était d'accord là-dessus. Si on regarde la contribution fédérale dans le dossier olympique, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ne se sont pas fendus en 25 pour nous aider et qu'en plus de cela, ils allaient exiger la douane parce qu'il y a une certaine partie de la toile, entre autres, qui est fabriquée à l'extérieur et qui doit entrer chez nous. C'est "le boutte du boutte" dans un sens.

On ne paie pas la douane. On va rentrer notre stock et s'ils nous envoient la Gendarmerie royale pour venir la chercher, bien...

M. Springate: Vous allez les faire filtrer par la Sûreté.

M. Charron: C'est cela. On va établir un comité d'accueil.

M. Cordeau: Ma question découlait du journal des Débats de l'an passé, où vous en aviez fait mention et je crois que c'étaient M. Grenier et M. Marchand que vous aviez appuyés en ce sens.

M. Charron: Oui.

M. Cordeau: Maintenant pour le stade. Il y a peut-être des questions qui vont revenir. On va s'en aller dans le décor égyptien.

M. Charron: Oui.

M. Cordeau: On va remonter la côte. Combien y a-t-il de logis loués? Combien de logis ont été convertis en HLM, pour les personnes à faible revenu? Et combien y a-t-il de logis, dans la première pyramide, qui ont été aménagés?

M. Charron: M. le Président, en date d'hier après-midi, quinze heures — tel que marqué sur le papier — voici le tableau des logements. Chaque pyramide comporte 490 logements. Elles sont exactement identiques, l'une comme l'autre. Il y a 490 logements. La décision du Conseil des ministres a été, dans les deux cas, d'en mettre 390 sur les 490, en location sur le marché, comme n'importe quel autre constructeur sur le territoire montréalais et 100 réservés aux personnes âgées, dans les deux cas.

Donc, la première a été mise en location juste avant Noël, avec l'affluence de visiteurs qu'on a connus au début de janvier, dans la pyramide ouest, celle-là, actuellement, 78,4% des logements, dans cette pyramide, sur les 390 mis en location sur le grand marché, sont occupés.

Ils sont loués.

Oui, ils sont loués, parce que certains devront être occupés le 1er juillet...

M. Cordeau: Il y en a quelques-uns qui sont sans aucun doute occupés.

M. Charron: On a des baux. On a des locataires qui, s'ils ne sont pas entrés, sont éventuels. Il y en a 59 déjà occupés, les autres devant entrer probablement à l'expiration de leur bail actuel. Autrement dit, 306 logements sur les 390 sont occupés. Pour aller en détail, 34 des studios, de 1 1/2 pièce sur 34, 55 sur 55 de ceux avec une chambre à coucher, 179 sur 262 avec deux chambres à coucher, 36 sur 36 avec trois chambres à coucher. Les deux penthouses sont loués.

Quant aux 100 logements qui étaient réservés aux personnes âgées dans cette première pyramide mise en location, actuellement, ils sont loués à 100%, c'est-à-dire que le tirage a eu lieu. Les gens avaient voulu s'inscrire, les personnes âgées, dans des conditions de revenus qui étaient fixées, au départ, pas les plus riches, évidemment, pour pouvoir y vivre. Les 100 logements sont octroyés.

Ceci fait que pour la pyramide ouest au total: 406 des 490 logements sont loués, soit 82,8% de la pyramide actuellement. L'autre maintenant, M. le Président, vient d'être mise en location — si ma mémoire est fidèle — le 21 mars.

M. Cordeau: L'autre terminait...

M. Charron: L'autre... la décision du Conseil des ministres prise il y a trois semaines, devant le succès de la première... Il est évident qu'on s'était donné la chance... quand on est déjà rendu à 82%, on peut dire que cela va assez bien. On a décidé de mettre l'autre sur le même modèle en location également. A ce jour, depuis trois semaines, entre

le 21 mars et aujourd'hui, sur les 390 sur le marché, 104 sont déjà loués. Quant aux 100 réservés pour les personnes âgées, les 100 sont déjà occupés, parce que le tirage au sort... on en a tiré 200, ayant eu l'occasion de le faire.

M. le Président, je qualifie d'un seul mot cette opération menée par la régie: succès. C'est au-delà même de notre espérance. Je le dis comme témoin de la discussion au Conseil des ministres, c'est au-delà même de notre espérance, quant à l'étape actuelle. On se disait, si le 1er juillet prochain, c'est occupé à 60%, ce sera déjà pas mal. En nous disant 70% pour l'année suivante et tout cela, on en a déjà 82 d'entrées et il n'est pas dit que, d'ici quelque temps, les visites annoncées au village ne conduiront pas à d'autres baux de location.

M. Cordeau: Dans la première pyramide, quels sont les logis qui ne sont pas occupés? Est-ce que ce sont les logis les plus dispendieux?

M. Charron: Non, parce que ceux-là sont partis vite. Ce sont les deux chambres. Ce sont ceux-là qui restent...

M. Cordeau: Ce sont des logis qui se louent à combien, les deux chambres en moyenne?

M. Charron: En moyenne, \$400.

M. Cordeau: C'est ce groupe qui est le moins en demande?

M. Charron: C'est-à-dire qu'il y en a 179 sur 262 qui sont occupés. 68% de ceux-là sont occupés. Mais c'est aussi le plus grand nombre que nous avons à louer. Sur 262 logements de deux chambres à coucher, il y en a 179 loués. Ce que j'explique c'est que c'est celui qui ne fait pas 100%, mais c'est aussi le plus grand nombre d'appartements à louer. Sur 490, il y en a 262 de deux chambres à coucher.

M. Cordeau: Est-ce que ce loyer comprend les services? Quels sont les services inclus dans le prix de location?

M. Charron: Il comprend le poêle, le réfrigérateur, la laveuse de vaisselle, la laveuse-sécheuse, l'électricité et le chauffage. Tout ce qui reste à payer en plus par le locataire, c'est le compte de téléphone.

M. Cordeau: La taxe d'eau est payée à même tout cela?

M. Charron: Ce n'est pas cher. On va vous louer cela.

M. Cordeau: C'est bien loin de Saint-Hyacinthe.

Une Voix: Viens vivre en ville, mon gars.

M. Cordeau: Aller-retour, c'est... M. Springate, demeurez-vous là?

M. Springate: Non, je demeure dans mon comté.

Une Voix: Moi aussi.

M. Cordeau: Cela élimine un paquet de questions.

M. Lévesque (Kamouraska-Témiscouata): Le plus cher des logements...

M. Charron: Le plus cher, c'est probablement un penthouse.

C'est \$810, parce qu'on m'a souvent interviewé là-dessus et c'est celui qui est au 19e étage dans la pyramide ouest qui a vue sur la montagne, le vieux port de Montréal; c'est un logement extraordinaire. C'est pour cela que je dis qu'il ne faut surtout pas prendre ce barème. C'est le plus beau.

M. Cordeau: Ah oui.

Une Voix: Il y en a deux... c'est souvent leurs revenus?

Une Voix: Oui, mais cela peut varier de...

M. Charron: C'est souvent leurs revenus et c'est au maximum 35% du revenu d'une personne. Le concours était ouvert à des personnes qui ont comme revenu mensuel maximal: \$600. Je pense que c'était à peu près le maximum, \$600 ou \$600 quelque. Evidemment, celui qui est au minimum, le citoyen âgé du Québec le plus mal pris, actuellement, c'est celui qui vit avec sa pension de vieillesse et qui a en plus le supplément de revenu — parce qu'il n'a que la pension de vieillesse — qui vit avec \$304 par mois. Alors, évidemment que cette personne était éligible au maximum jusqu'à \$600 par mois. Quand une personne était à \$304, elle doit fournir actuellement en contribution \$76 à l'année pour son loyer pour son logement. Un logement que, par ailleurs, exactement le même sur le marché, le gars d'à côté, le gars comme vous et moi, paie \$215. Alors, il a un logement d'une valeur locative de \$215 pour \$76.

M. Springate: M. le Président, j'ai appris il y a longtemps à ne jamais poser de questions lorsqu'on ne connaît pas les réponses, mais je vais m'aventurer quand même parce que quelque chose m'intrigue. Le penthouse de \$810 qui a vue sur la montagne, sur le port, etc. qui a occupé cela durant les olympiques 1976?

M. Charron: Certains dirigeants du COJO, certains chefs, certains dirigeants de différentes élections. Je pense qu'ils avaient les quatre penthouses des quatre ailes des pyramides.

M. Springate: Nous n'avons pas leur nom?

M. Charron: Je pense que c'était Mme...

M. Springate: Concernant ceux qui sont loués comme HLM, il y a une partie du déficit payée par le fédéral, je pense.

M. Charron: Non, c'est la Société d'habitation du Québec.

M. Springate: La Société d'habitation du Québec et la ville pour 10%, je pense. Est-ce que la ville paie...

M. Charron: Il s'agit de logements subventionnés.

M. Springate: Oui, c'est la même chose, le même partage des coûts d'administration.

M. Charron: Je vous donnais une mauvaise information, le déficit est même assumé dans le budget de la régie... à même le budget de la régie. Donc, quand on parlait tantôt...

M. Springate: Mais ce ne sont pas de réels HLM, au point de vue de la loi de la Société d'habitation du Québec.

M. Charron: Non, parce que cela n'est pas sous la juridiction de l'office municipal d'habitation. Je vais vous dire pourquoi nous avons accepté d'avoir un déficit d'exploitation d'environ \$318 000 pour les 200 logements, parce qu'on compte les deux pyramides. \$318 000 c'est essentiellement une décision de politique sociale. Ces logements, ces pyramides ont été construits par l'ensemble des contribuables, avec les taxes de tout le monde, y compris les plus pauvres. Cela a coûté les yeux de la tête et il nous semblait important de réserver un certain nombre de logements à l'intérieur de cela, pour les plus démunis qui s'étaient trouvés à payer la construction et qui, par ailleurs, devant l'échelle de location n'étaient jamais capables de penser y entrer, surtout quand tu as \$304 et que le minimum du loyer est de \$215. On aurait eu des gens qui se seraient trouvés à payer la construction sans jamais pouvoir y aller. C'est une décision politique du gouvernement de faire assumer, par la régie, un déficit qui est par ailleurs inclus dans nos discussions d'aujourd'hui, forcément, pour permettre à des personnes âgées d'y vivre.

M. Springate: C'est de là votre déduction — tout ce plan global de location des pyramides que vous prévoyez, lorsque tous les logements seront occupés — d'un excédent sur les dépenses de \$2 400 000 que vous mentionniez tantôt.

M. Charron: Cela n'est pas quand tous les logements vont être occupés. Parce qu'on est conservateurs, on aime mieux annoncer des bonnes nouvelles. On prévoit l'an prochain un taux de location entre 80% et 85% qui donnerait ce revenu de \$2 400 000; il resterait un 10% à 15% possible d'expansion.

Dans un nombre de loyers comme celui-là...

M. Cordeau: Oui, oui, il y en a toujours qui sont libres.

M. Charron: C'est le cas de le dire, un vrai village, il y a toujours un certain nombre de logements en circulation.

M. Cordeau: Il y a des villes où il n'y a pas tant de logements. Maintenant tantôt — une question en attire une autre — c'est que vous avez demandé à M. le député de Westmount ce qu'il pensait de la Ligue nationale de football. Est-ce que, M. le ministre, vous avez eu des approches à cet égard.

M. Charron: Jamais, en ce qui me concerne, jamais. J'ai lu et vu les déclarations du maire de Montréal à cet égard, mais jamais je n'ai été approché ni par les autorités de la ville, ni par quelque promoteur que ce soit sur la venue d'une équipe de la Ligue nationale de football. Je vous dirai ce que j'ai dit aux gens des média d'information qui m'en parlaient. Je suis gérant "politique", entre guillemets, de l'équipement sportif et je suis intéressé à avoir des locataires. Quand j'aurai plus de locataires et qu'ils seront plus payants, probablement que je vous demanderai moins à voter que ce que je vous demande cette année, et c'est dans ce sens que je suis intéressé. Donc, c'est évident que si, demain matin, un groupe intéressé à une franchise et pour prendre une décision voudrait savoir quelles sont les conditions de location éventuelles qu'il y aura au stade, je suis très prêt à les rencontrer, à leur faire rencontrer les membres de la régie qui sont professionnels dans ce domaine. Ils se feront une idée par la suite.

(12 h 15)

M. Cordeau: A la page B-1864 du Journal des débats de l'an passé, on mentionne qu'il y avait \$6 millions à l'élément 3 qui serviront en partie à acheter 15 ascenseurs.

Une Voix: A réparer.

M. Cordeau: Non à acheter. A réparer?

M. Charron: ... des sommes à l'intérieur du \$6 millions.

M. Cordeau: Oui, à l'intérieur du \$6 millions.

M. Charron: Les quinze ascenseurs qui desservent le stade ont été réparés. Cela a été fait au cours de l'année.

M. Cordeau: Il ne reste qu'à rayer bien des questions qu'on avait soulignées. Faire le tour d'horizon... Cela diminue...

Le Président (M. Vaillancourt, Jonquière): Y a-t-il d'autres questions?

M. Cordeau: Concernant les entretiens. L'an passé vous avez dit que concernant les entretiens d'installation, dépenses énergétiques, etc., cela vous avait coûté environ \$1 100 000; gaz, huile,

électricité, \$800 000 seulement en électricité. Avez-vous continué à employer les mêmes sources d'énergie ou si vous tendez plutôt à convertir de l'huile en électricité? Cette année le coût de l'huile semble augmenter.

M. Charron: Le système de chauffage qui existe au Parc olympique est un système ultra moderne: il y a des bouilloires électriques, au gaz et à l'huile. Le programme fait une sélection automatique de ce qui est le plus rentable à mettre en marche comme bouilloire. Exemple: nous sommes sur le taux industriel de l'électricité, donc lorsqu'on atteint des pointes on est facturé à un taux beaucoup plus élevé au kilowatt-heure et, à ce moment-là, on sélectionne quelle bouilloire mettre en marche. Donc, c'est le programme le plus économique, mais cette année nous accusons une hausse de 43% des coûts énergétiques quand même, ce qui va faire un total pour l'électricité, le gaz et l'huile, de \$1 400 000 en 1977-1978 à \$2 100 000 cette année.

M. Cordeau: Vous n'avez pas de taux préférentiel pour l'électricité?

M. Charron: Pas du tout. Nous sommes au taux industriel avec les augmentations de tarif que l'Assemblée nationale a votées.

M. Cordeau: Les augmentations vous ont flattés vous autres aussi.

M. Charron: C'est notre plus grosse augmentation budgétaire, c'est celle-là qui nous fait le plus mal, 43% d'augmentation de coûts énergétiques.

Une Voix: Vous devriez peut-être faire des démarches auprès du ministre de l'Energie pour lui demander de faire une réduction.

M. Cordeau: J'appuierais cette...

M. Springate: Si jamais il y a une commission parlementaire...

Le Président (M. Vaillancourt, Jonquière): Avez-vous d'autres questions, M. le député de Saint-Hyacinthe?

M. Cordeau: Oui, je vais en avoir une si je peux trouver mon papier. Concernant les communications, combien de personnes travaillent à votre ministère? Tantôt, avant qu'on ne débute, on vous a demandé M. le ministre, des informations sur la RIO. C'est peut-être les dernières questions qu'on a à poser avant l'ajournement... Combien de personnes travaillent sur les communications au ministère?

M. Charron: Une dizaine, douze, dont quatre secrétaires de personnel de soutien et huit professionnels aux communications.

M. Cordeau: Est-ce que les contrats concernant les communications ont été accordés à des firmes extérieures l'an passé?

M. Charron: Je crois l'avoir donné dans les informations requises préalablement, par les questions des députés. J'ai tout donné...

M. Springate: Vous avez répondu à une question.

M. Charron: On a déposé le document hier.

M. Cordeau: Ah? Je n'en ai pas eu. Si un document a été déposé hier...

M. Charron: C'étaient les questions préalables qui avaient été posées à l'étude des crédits. Je les avais fait préparer et je les ai vues...

M. Cordeau: On a peut-être oublié...

M. Charron: Mais le gros de notre campagne de publicité — pour toucher à un de vos sujets préférés — au Haut-Commissariat c'est évidemment la campagne de Kino-Québec, que, par ailleurs, votre collègue de Mégantic-Compton a jugé comme une des plus valables campagnes de publicité que le gouvernement ait faite. Je crois que c'était en tout et partout, sur deux ans, \$400 000, c'est le "Va jouer dehors", dont tout le monde parle...

M. Cordeau: A quelle date votre agent de liaison a-t-il été nommé?

M. Charron: Mon agent de liaison, c'est mon secrétaire de comté.

M. Cordeau: Vous n'avez pas un agent de liaison? Vous avez mentionné...

M. Charron: Une attachée de presse...

M. Cordeau: Une attachée de presse.

M. Charron: ... qui est ici, qui vient d'arriver, Mlle Savard.

M. Cordeau: C'est correct.

M. Charron: Mon agent de liaison, c'est-à-dire celui qui est responsable de mon agenda en ce qui concerne mes activités partisans. Quand je vais dans les congrès de mon parti, quand je vais dans les assemblées générales de membres dans les différents comtés de mon parti, c'est mon secrétaire de comté; je réfère tout le monde à lui. Ce n'est pas un poste additionnel, c'est le même gars qui occupe les deux fonctions.

M. Cordeau: Comme on en a fait allusion dernièrement à l'Assemblée nationale...

M. Charron: Oui.

M. Cordeau: Vous n'avez pas...

M. Charron: J'en ai un agent de liaison...

M. Cordeau: Oui, c'est celui-là.

M. Charron: ... mais pas un gars à temps plein; c'est mon secrétaire de comté qui occupe ce poste à même temps.

M. Cordeau: C'étaient les dernières questions que j'avais, M. le ministre.

Le **Président** (M. **Vaillancourt**, Jonquière):
L'élément 3 du programme 9 est adopté.

Une Voix: Adopté.

Le **Président** (M. **Vaillancourt**, Jonquière):
Les crédits...

M. Charron: Je remercie les membres de la régie, M. le Président, de s'être déplacés...

Le **Président** (M. **Vaillancourt**, Jonquière):
Avant de déclarer cette commission ajournée de façon définitive, je voudrais vous remercier de votre collaboration. Le ministre a toujours dit que son ministère était le ministère de la détente et je pense que les travaux de cette commission se sont déroulés dans un climat de détente extraordinaire. Merci beaucoup.

Les travaux de cette commission sont ajournés sine die.

Fin de la séance à 12 h 25

Compte rendu des délibérations des commissions

L'édition des délibérations des commissions de l'Assemblée nationale paraît environ (10) jours après chaque séance.

Elle comprend les interventions dans la langue où elles ont été faites devant la commission et, parfois, certains documents annexés.

Un premier tirage limité est distribué aux députés et aux correspondants parlementaires, généralement une heure après le discours. Des copies sont aussi disponibles au bureau du directeur pour les opinants.

Les députés peuvent soumettre à l'éditeur, pour leurs propres interventions et dans les délais prévus, les corrections absolument nécessaires pour des erreurs de fait ou des fautes de forme. Le même privilège est réservé aux opinants.

Pour plus de 25 exemplaires des Débats, la commande doit être faite par écrit au bureau des Débats (74-A) au plus tard le lendemain du discours.

Un index est préparé chaque jour pour être publié à la fin de la session. On peut obtenir des informations du service de l'index en appelant 643-2771.

L'abonnement au journal des Débats est de \$8 par année et l'index est disponible au coût de \$2. Les chèques ou mandats-poste doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances et envoyés au service des documents parlementaires.

*Le directeur,
Benoît Massicotte,
Bureau 74-A,
Téléphone: 643-2890*